

RÉFÉRENTIEL PAYSAGER DU BAS-RHIN

Secteur RIED NORD

Auenheim
Beinheim
Bischwiller
Dalhunden
Drusenheim
Fort-Louis
Fortsfeld
Gamsheim
Gries
Haguenau
Herrlisheim
Hoerd
Kauffenheim
Kesseldorf

Killstett
Kurzenhouse
Lauterbourg
La Wantzenau
Leutenheim
Mothers
Munchhausen
Neuhaeusel
Oberhoffen sur Moder
Offendorf
Reichstett

Roeschwoog
Rohrwiler
Roppenheim
Rountzenheim
Schirrhein
Schirrhofen
Seltz
Sessenheim
Soufflenheim
Stattmatten
Weyersheim



Programme partenarial

Equipe projet : Sylvie Blaison (*chef de projet*), Alexandre Thévenot, Fanny Chailloux,
Jean Isenmann, Maryline Roussette

Ont collaboré : Pôles Développement et Aménagement du territoire du Conseil Général
du Bas-Rhin

Décembre 2009 © ADEUS

L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
9 rue Brûlée - CS 80047 - 67002 Strasbourg Cedex

«LE RÉFÉRENTIEL PAYSAGER DU RIED NORD» EN RÉSUMÉ

■ Le contexte

Le Référentiel paysager du Bas-Rhin a pour objectif d'identifier les composantes du paysage du département et de définir des enjeux de paysage afin d'alimenter les politiques d'aménagement du territoire conduites par l'Etat, la Région, le Département ou les Communautés de communes dans leurs prérogatives respectives.

Cette étude se place dans la suite des concertations thématiques de la démarche « Hommes et territoires » engagées par le Conseil Général du Bas-Rhin en 2004.

Le Référentiel paysager est un outil pédagogique qui sert à construire un regard partagé sur la qualité du territoire. Il a vocation à ouvrir le débat. En l'état, ce document n'a aucune portée juridique.

■ La démarche utilisée

L'étude « Carnet des paysages du Bas-Rhin » a identifié des entités de paysages sur le département. Sur la base de ces mêmes entités, la démarche du Référentiel paysager du Bas-Rhin consiste, pour chacune d'elles, à :

- *vérifier la pertinence du périmètre de l'entité ;*
- *élaborer le diagnostic paysager par l'analyse des composantes géographiques, historiques et visuelles du paysage ;*
- *identifier les tendances d'évolution du paysage ;*
- *élaborer des enjeux de paysage selon trois catégories (protection, gestion, aménagement).*

■ Les traits de caractère du paysage du Ried Nord

Les principaux traits de caractère du paysage identifient les valeurs-clés de l'identité du territoire, la mémoire des lieux, qu'il convient de connaître afin d'élaborer les enjeux.

Les valeurs-clés du Ried Nord sont les suivantes :

- *Un territoire façonné par le Rhin*
- *Un territoire plat imprégné d'eau*
- *Un sol qui a marqué l'économie et le paysage du Ried Nord*
- *Un territoire structuré nord/sud*
- *Une végétation omniprésente totalement corrélée à la présence de l'eau*
- *Une urbanisation contrainte sur un territoire étroit*
- *Un territoire de contrastes.*

■ **Les enjeux de paysage du Ried Nord**

La prise en compte des enjeux a pour objectif de préserver et de valoriser les spécificités du territoire, qu'elles soient géographiques, culturelles ou historiques, afin de concevoir ses évolutions dans le cadre de ses caractéristiques identitaires.

Prioriser la valeur environnementale du milieu lié au Rhin

La valorisation environnementale et paysagère du Rhin ne peut avoir de sens que dans le cadre d'une réflexion transfrontalière associant les deux rives. La valorisation du Rhin et de son milieu se fait par la reconquête d'un milieu cohérent valorisant sa biodiversité, par la prise en compte du milieu rhénan comme un réseau structurant de l'identité paysagère et de la trame verte, par la valorisation des berges du Rhin et la mise en scène des éléments existant sur le Rhin, par l'intégration des activités économiques de manière à ce qu'elles limitent les nuisances au milieu, par la mise en réseau de cheminements doux valorisant les éléments les plus attractifs du milieu rhénan, tant naturels que construits, et enfin par le développement de l'offre touristique adaptée au milieu.

Préserver et valoriser le ried

Un des enjeux du Ried Nord tient dans la reconnaissance de la valeur des rieds et de la reconquête qualitative de ces précieux milieux humides.

Maîtriser et organiser l'urbanisation sur le couloir Strasbourg/Lauterbourg

L'enjeu consiste à organiser la cohabitation entre noyau villageois ancien, lotissements, zones commerciales et d'activités tout en respectant les caractéristiques naturelles du territoire.

Gérer l'intégration des gravières

L'enjeu consiste à gérer la cohabitation entre les activités des gravières en exploitation et le milieu naturel sensible où elles sont localisées ainsi qu'à gérer et valoriser les gravières non exploitées.

Préserver et valoriser les vallées de la Zorn, la Moder, la Sauer et la Lauter

L'enjeu au niveau des rivières consiste à mettre en réseau l'ensemble des linéaires des bords d'eau en lien avec les rieds et le milieu rhénan, dans une trame progressivement constituée et mise en valeur, en portant une attention particulière à certains lieux stratégiques tels qu'au contact avec les villages et les confluences.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
AVANT-PROPOS.	3
1. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	5
1.1. Les entités paysagères du Bas-Rhin	5
1.2. L'entité Ried Nord	7
1.3. Les entités administratives concernées	9
DIAGNOSTIC PAYSAGER	11
1. LES COMPOSANTES GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES DU PAYSAGE	13
1.1. Géomorphologie	15
1.2. Relief	19
1.3. Hydrographie	21
1.4. Couverture végétale	27
1.5. Espace agricole	31
1.6. Urbanisation et infrastructures	35
1.7. Patrimoine naturel.	39
1.8. Histoire, patrimoine et tourisme	46
2. LES COMPOSANTES VISUELLES DU PAYSAGE	53
IMPACT DE L'URBANISATION SUR LE PAYSAGE	59
1. LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE	61
1.1. Les extensions urbaines	63
1.2. Les paysages reconnus	65
1.3. Impacts sur le paysage	67
SYNTHESE	69
VALEURS-CLÉS DU PAYSAGE.	71
ENJEUX DE PAYSAGE	75
1. LES ENJEUX MAJEURS POUR L'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU TERRITOIRE.	77
1.1. Prioriser la valeur environnementale du milieu lié au Rhin	77
1.2. Préserver et valoriser le ried	78
1.3. Maîtriser et organiser l'urbanisation sur le couloir Strasbourg/Lauterbourg	79
1.4. Gérer l'intégration des gravières	81
1.5. Préserver et valoriser les vallées de la Zorn, Moder, Sauer et Lauter.	81

2.	TROIS CATÉGORIES D'ENJEUX	84
2.1.	Enjeux de protection	84
2.2.	Enjeux de gestion	85
2.3.	Enjeux d'aménagement	86
	ANNEXES	89
1.	LEXIQUE	91
2.	MONUMENTS CLASSÉS, INSCRITS ET REMARQUABLES	93
3.	INVENTAIRES ET PROTECTIONS	95
4.	PROJET DE TRAME VERTE RÉGIONALE	102
5.	LES TERRITOIRES DE PROJET	105
5.1.	Le Pays de l'Alsace du Nord	105
5.2.	Les SCOT et schémas directeurs.	107
6.	BIBLIOGRAPHIE.	109

INTRODUCTION

AVANT-PROPOS

Le référentiel paysager du Bas-Rhin est une démarche qui a pour objectif d'identifier les composantes du paysage du département et de définir les enjeux de paysage afin d'alimenter les politiques d'aménagement du territoire conduites par l'Etat, la Région, le Département ou les Communautés de communes dans leurs prérogatives respectives.

Pourquoi un référentiel paysager ?

Le paysage est une affaire de culture partagée. Il n'est la compétence d'aucune collectivité ou organisme en particulier, mais il est le résultat d'un grand nombre d'actions menées par tout un chacun. Que ce soit l'agriculteur qui cultive et gère son champ, l'habitant qui repeint sa façade, le maire qui définit le zonage de son PLU, le promoteur qui construit les lotissements..., tous sont responsables de la qualité du cadre de vie.

Le référentiel paysager est un outil pédagogique qui sert à construire un regard partagé sur la qualité du territoire en apportant des éléments au débat. **Il a vocation à ouvrir le débat.** L'échange avec l'ensemble des partenaires, élus, représentants de l'Etat, de la Région, du Département, du CAUE, etc. permettra de développer un outil d'aide à la décision et à la planification en vue d'orienter le projet. En l'état, ce document n'a aucune portée juridique.

La démarche utilisée

L'étude « *Carnet des paysages du Bas-Rhin*¹ » a identifié 18 entités de paysages sur le département du Bas-Rhin, hors agglomération de Strasbourg.

Sur la base de ces entités, la démarche de l'étude consiste à :

- vérifier la pertinence du périmètre de l'entité ;
- compléter le diagnostic paysager par l'analyse des composantes géographiques, historiques et visuelles du paysage ;
- identifier les tendances d'évolution inscrites dans les documents de planification réglementaires tels que les POS/PLU, les SCOT, et analyser leur impact sur le paysage ;
- identifier les enjeux de paysage selon trois catégories (protection, gestion, aménagement).

1. *Carnet des paysages du Bas-Rhin, Eléments d'orientation pour les plantations de bords de routes*, ENSP, 1999

Les entités de paysage du Bas-Rhin



1. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

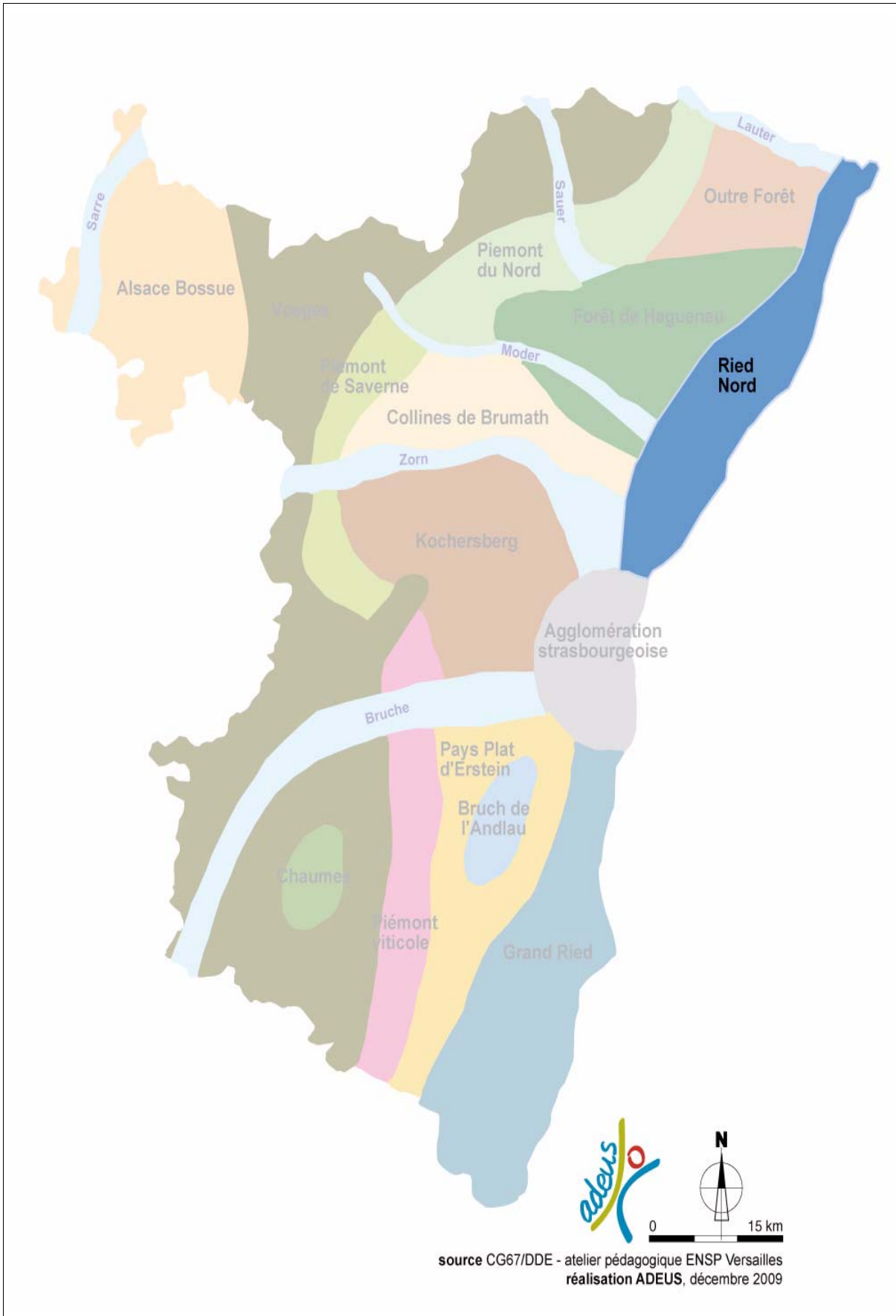
1.1. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU BAS-RHIN

Le département du Bas-Rhin a une superficie de 4 800 km². Il regroupe 526 communes et 1 085 000 habitants au 01.01.2007 (INSEE, recensement rénové de la population).

Le Bas-Rhin se compose de 18 entités de paysage, hors agglomération de Strasbourg. Ces entités, définies dans le cadre de l'étude « Carnet des paysages du Bas-Rhin », correspondent à des portions de territoires présentant des caractéristiques paysagères à peu près homogènes découlant de la perception et de l'organisation des caractères suivants : relief, réseau hydrographique, végétation, bâti, infrastructures, etc.

Ces entités de paysage permettent de mieux comprendre le paysage du Bas-Rhin. Elles ne sont pas figées et peuvent évoluer. Leurs limites sont à affiner dans le cadre de l'étude de chaque secteur.

L'entité de paysage du Ried Nord



1.2. L'ENTITÉ RIED NORD

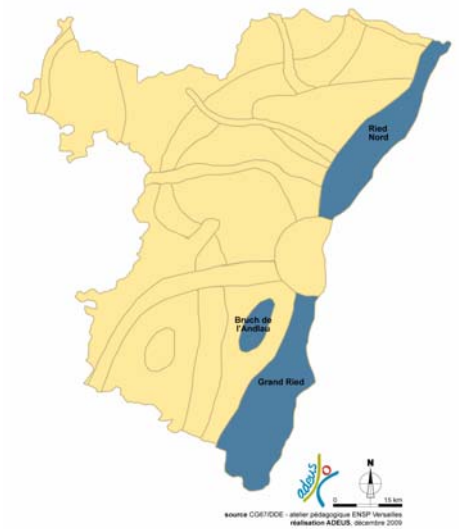
L'entité de paysage du Ried Nord est un territoire plat et étroit, axé nord-sud et parallèle au Rhin.

A l'instar du Grand Ried, il occupe la plaine rhénane et souligne la dynamique sud-nord préalablement insufflée par les rivières du Rhin et de l'Ill. Cette dynamique tranche avec les dynamiques horizontales créées par les affluents du Rhin et les six vallées (Lauter, Sauer, Zinsel, Moder, Zorn, et Bruche).

Cette superposition de deux orientations, ajoutée à la proximité du Rhin, confère à ce territoire un rôle transitoire entre les plateaux et collines sous-vosgiennes et le fleuve.

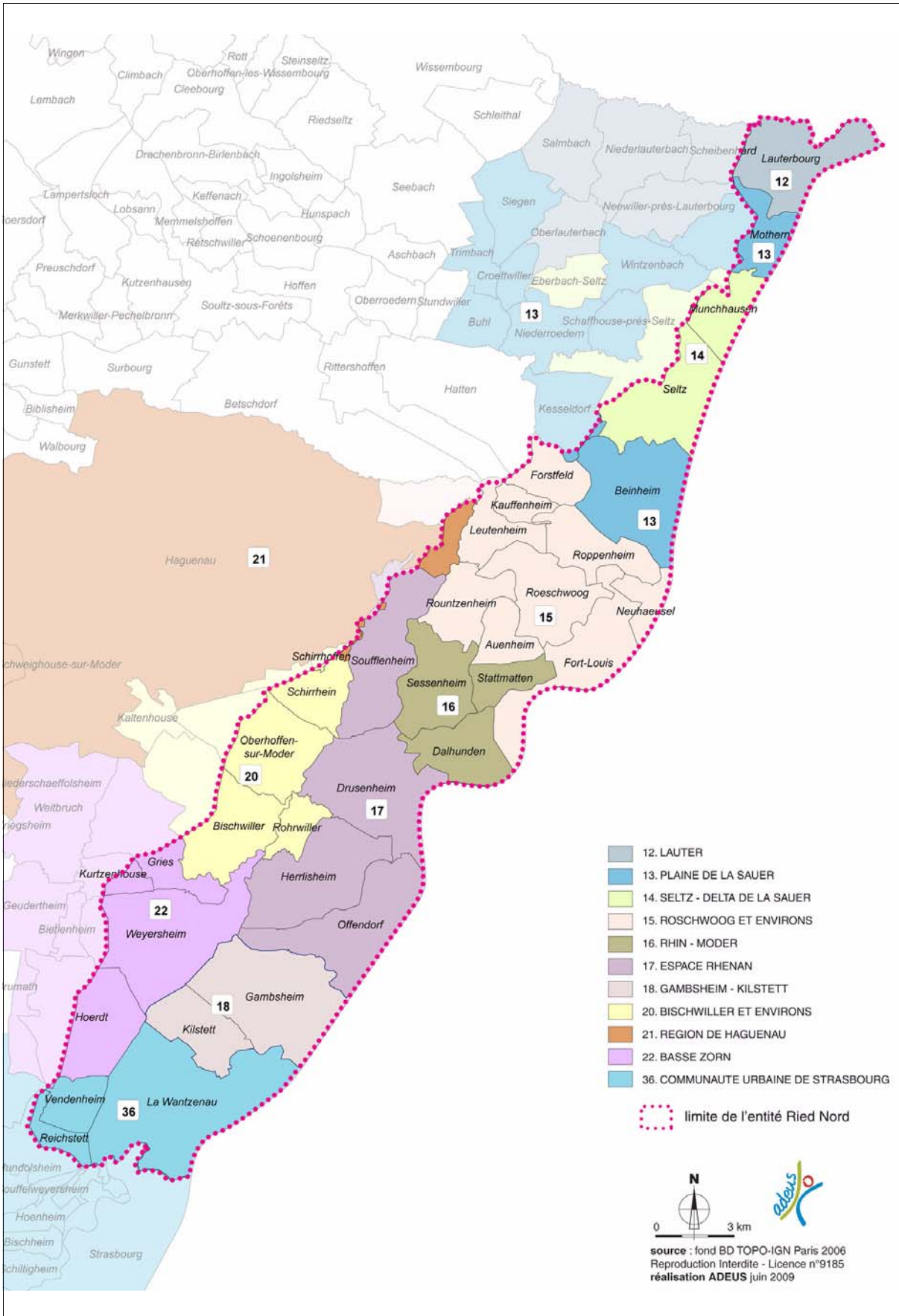
Le périmètre de l'entité de paysage Ried Nord est définie assez facilement sur sa limite est par le Rhin et sa limite nord par les limites départementales. Au sud, la Communauté urbaine de Strasbourg par son urbanisation marque la limite de l'entité Ried Nord. La Wantzenau y a été incluse compte tenu de ses caractéristiques naturelles. A l'ouest, la limite est moins évidente. Elle a été définie par une différence géologique et de relief faible, mais existante, qui délimite la forêt de Haguenau, l'Outre Forêt et les collines de Brumath.

L'entité de paysage n'est pas définie en fonction des entités administratives. Elle se retrouve de fait à cheval sur différentes intercommunalités et communes. De même, pour les documents de planification réglementaires, l'entité ne correspond pas aux périmètres des contrats de territoire, pays, schémas directeur et SCOT.



Les rieds du Bas-Rhin

Les intercommunalités



1.3. LES ENTITÉS ADMINISTRATIVES CONCERNÉES

L'entité Ried Nord est concernée par de nombreuses intercommunalités.

1.3.1. Communes et intercommunalités

L'entité de paysage Ried Nord est à cheval sur 11 communautés de communes et touche 36 communes. Il s'agit des communautés de communes et des communes suivantes :

1. Communauté urbaine de Strasbourg

- La Wantzenau, Reichstett

2. Communauté de communes de Gamsheim-Killstett

- Gamsheim, Killstett

3. Communauté de communes de la Basse Zorn

- Gries, Hoerd, Kurzenhouse, Weyersheim

4. Communauté de communes de l'Espace Rhéna

- Drusenheim, Herrlisheim, Offendorf, Soufflenheim

5. Communauté de communes de Bischwiller et environs

- Bischwiller, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrheim, Schirrhofen

6. Communauté de communes Rhin-Moder

- Dalhunden, Sessenheim, Stattmatten

7. Communauté de communes de Roeschwoog et ses environs, dit de l'Uffried

- Fortsfeld, Kauffenheim, Leutenheim, Roppenheim, Roeschwoog, Neuhaeusel, Fort-Louis, Rountzenheim, Auenheim

8. Région de Haguenau

- Haguenau

9. Communauté de communes de la plaine de la Sauer et du Selzbach

- Beinheim, Kesseldorf, Mothern

10. Communauté de communes de Seltz Delta de la Sauer

- Munchhausen, Seltz

11. Communauté de communes de la Lauter

- Lauterbourg.

DIAGNOSTIC PAYSAGER

1. LES COMPOSANTES GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES DU PAYSAGE

L'objectif de cette partie est de déterminer et de dégager les composantes géographique, historique et culturelle qui caractérisent les paysages du Ried Nord afin de bien comprendre leur fonctionnement.

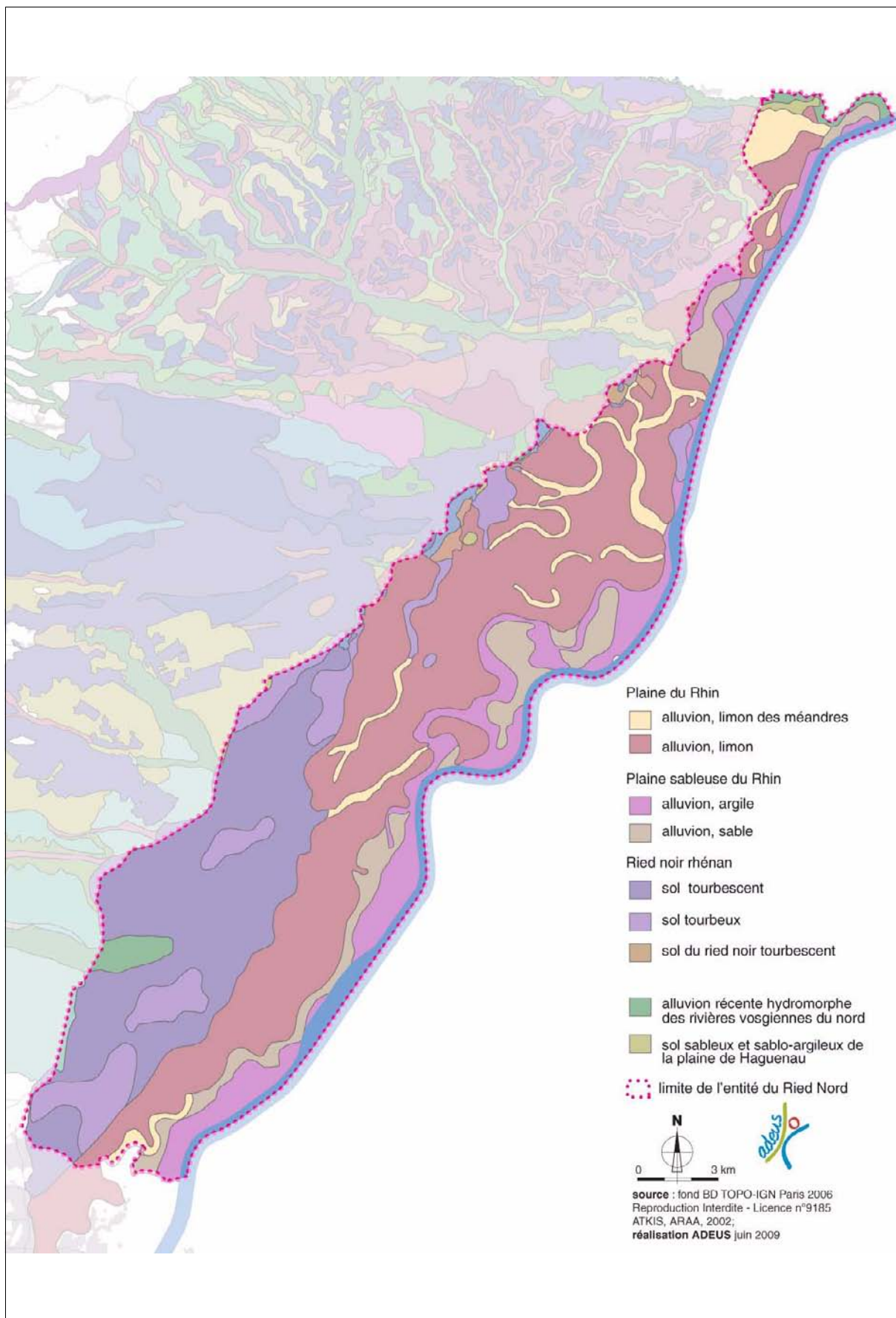
Cette étape essentielle constitue le fondement d'une connaissance fine et sensible du territoire.

L'analyse se fait par un aller retour entre les observations recueillies sur le terrain et les données bibliographiques et cartographiques.

Les composantes étudiées sont les suivantes :

- géomorphologie,
- relief,
- hydrographie,
- couverture végétale,
- espace agricole,
- urbanisation et infrastructures,
- patrimoine naturel,
- histoire, patrimoine et tourisme.

La géologie du Ried Nord





La plaine sableuse du Rhin



La plaine du Rhin à alluvions à galets



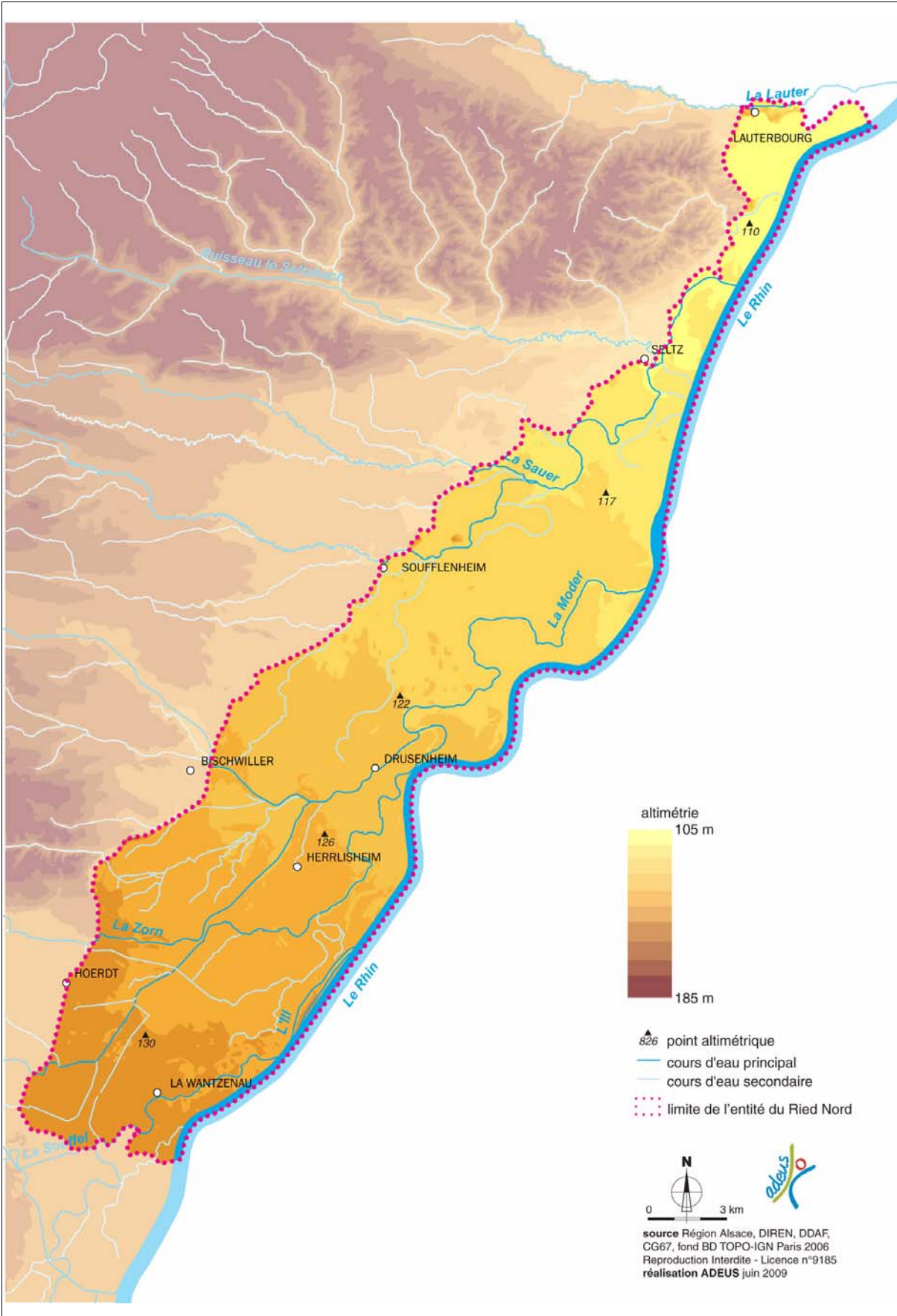
Le Ried noir rhéan

Le zonage géomorphologique des paysages de la région naturelle du Ried Nord se présente de la façon suivante :

- **La plaine sableuse du Rhin** est constituée de sols d'alluvions limono-sableuses à proximité du Rhin ou hydromorphes. Elle comporte en outre d'anciens bras d'inondation plus humides, agricoles ou forestiers.
- Ces alluvions deviennent d'autant plus limono-argileuses que l'on s'éloigne du Rhin dans la plaine agricole ou **plaine du Rhin à alluvions à galets**.
- Plus à l'ouest, on passe ensuite au domaine du **Ried noir rhéan**. Celui-ci est marqué par des épandages franchement argileux et hydromorphes, très organiques au moins en surface.

Les autres sols de la région sont plus marginaux. Ce sont d'abord des alluvions des rivières d'origine vosgienne : sols profonds sableux, superficiels ou hydromorphes. Enfin, ce sont des sols limoneux calcaires et profonds de la base des collines loessiques formées pas des dépôts éoliens datant des dernières glaciations il y a 10 000 à 12 000 ans environ, et de leurs colluvions.

Le relief du Ried Nord

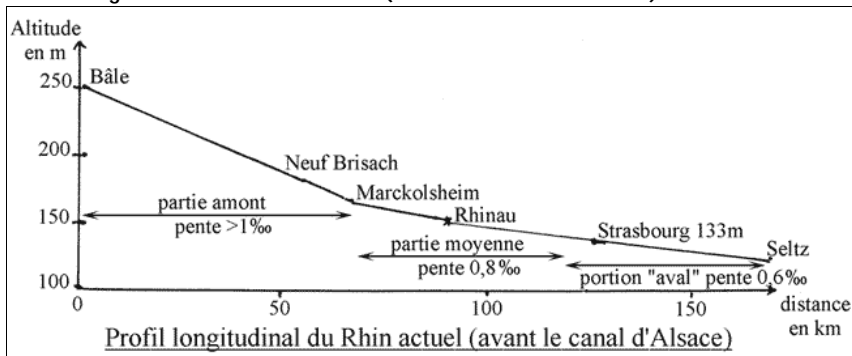


1.2. RELIEF

Le Ried Nord, situé dans la plaine du Rhin, offre un paysage sans relief apparent. Avec une altitude de 130 m au niveau de la Wantzenau (sud du territoire) et de 109 m au niveau de la frontière nord du département (nord du territoire), l'entité décline une pente régulière mais faible (0,05 %), et donc imperceptible sur le terrain.

Cette pente régulière correspond au sens de l'écoulement des eaux. Par ailleurs, le relief très faible dessine des cours d'eau en méandres, visibles uniquement grâce aux ripisylves. De nombreux châteaux d'eau prennent d'ailleurs place sur cet espace plat.

Profil longitudinal du Rhin actuel (avant le canal d'Alsace)



Si le territoire est sans relief, celui-ci est par contre visible au loin, avec le massif de la Forêt Noire à l'est et une dénivellation d'une dizaine de mètres dans la délimitation ouest de l'entité.



Un paysage sans relief apparent

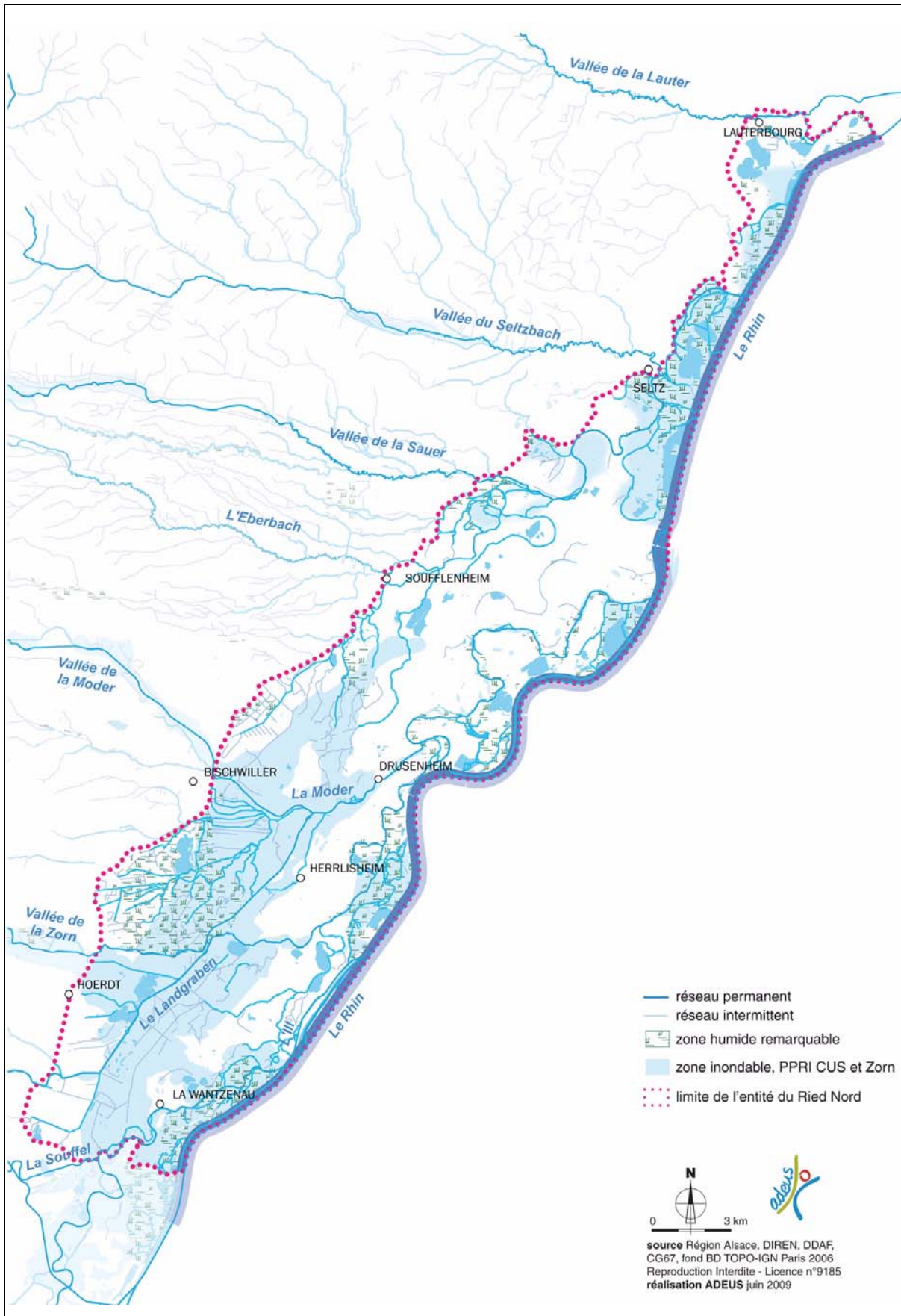


Un léger relief délimite l'ouest de l'entité



Le massif de la Forêt Noire à l'est

Le réseau hydrographique du Ried Nord



1.3. HYDROGRAPHIE

■ L'eau, élément central du Ried

Au coeur de la plaine d'Alsace, le réseau hydrographique dense a conditionné la création des rieds. L'eau est d'ailleurs une caractéristique propre à ces territoires. L'ensemble des rieds alsaciens est structuré par un élément hydrologique principal, le Rhin, qui voit l'ensemble des affluents du département du Bas-Rhin converger vers lui.

■ Un territoire structuré autour du Rhin

Le réseau hydrographique du Ried Nord s'organise autour du Rhin qui marque la limite est de l'entité et du département du Bas-Rhin. Le fleuve endigué, ses îles, ses chenaux, ses barrages, ses vastes forêts composent un vaste ensemble reconnu à l'échelle européenne pour la richesse de sa biodiversité et celle de ses paysages.

Le reste du réseau hydrographique se forme d'affluents qui proviennent de l'ouest du département. Il s'agit de :

- **la Moder (31,8 km)**, dans la partie médiane du Ried Nord, prend sa source dans les Vosges du Nord à Zittersheim au lieu-dit Moderfeld pour se jeter dans le Rhin en rive gauche, en aval du barrage d'Iffezheim ;
- **la Sauer (19,7 km)**, dans la partie nord du Ried Nord, prend sa source dans le Palatinat, près de la frontière franco-allemande, et rejoint un ancien bras mort du Rhin pour se jeter dans le fleuve près de Munchhausen ;
- **la Zorn (11,6 km)**, dans la partie sud du Ried Nord, prend sa source en Moselle au pied du "Grossmann" pour se jeter dans la rivière de la Moder à hauteur de Rohrwiller ;
- **la Lauter (3,4 km)**, en limite nord du Ried Nord et du département du Bas-Rhin, prend sa source dans le Palatinat aux environs de Pirmasens pour se jeter dans le Rhin en Allemagne, peu après Lauterbourg ;
- **l'Ill (3,1 km)**, à l'extrémité sud du Ried Nord, traverse l'Alsace du sud au nord ; il prend sa source à Winkel dans le jura alsacien pour se jeter dans le Rhin au nord de l'agglomération strasbourgeoise.

Ces affluents, qui pour la plupart (sauf l'Ill) ont une orientation ouest-est, changent d'orientation et de tracé en arrivant dans l'entité Ried nord. En effet, ils s'infléchissent pour s'orienter vers le nord et prennent des formes sinueuses en méandres en raison de l'absence de relief.

D'autres petits cours d'eau sont présents :

- **le Landgraben (22,9 km)**,
- **le Muehlrhein (15,8km)**.



Le Rhin en limite est



La Moder



La Sauer



La Zorn



La Lauter



Paysage à la fois artificiel et naturel du canal de dérivation de l'III



Paysage ouvert de plan d'eau



Paysage confiné des petits plans d'eau



Les châteaux d'eau manifestent la présence de l'eau

■ Une eau omniprésente...

La forte présence de l'eau est liée à un réseau hydrographique dense. Outre les cours d'eau qui forment une structure chevelue très ramifiée, on note de très nombreuses gravières, des rieds, des zones humides remarquables, des canaux.

Ces différentes typologies du réseau sont à l'origine de paysages divers et variés :

- paysage linéaire et en ruban du Rhin qui, par son endiguement et son artificialisation, marque une rupture avec l'écrin naturel originel ;
- paysage artificiel des canaux de dérivation, d'aspect linéaire et naturel à la fois par la présence d'une végétation ripisylve ;
- paysage de lignes sinueuses des rivières en méandres de la Zorn, la Moder, la Sauer, l'III ;
- paysage intimiste des nombreux ruisseaux parcourant le territoire ;
- paysage ouvert et vaste des plans d'eau de Lauterbourg et de Seltz, propice aux activités nautiques et la faune aviaire ;
- paysage confiné des petits plans d'eau entourés de verdure ;
- paysage de zones humides propices à la faune et la flore aquatiques et à la formation de brumes ;
- paysage ouvert de gravières, avec pour point d'appel les engins de dragage qui marquent une rupture dans l'horizontalité du territoire ;
- paysage de ried qui, par ses affluents, ses méandres, ses prairies inondables et humides, marque un espace de respiration.

■ ... mais peu perceptible

Malgré l'omniprésence de l'eau au sein du Ried Nord, l'eau est peu perceptible. Elle représente davantage un élément qu'il a fallu contraindre qu'un élément attractif de paysage.

L'eau se laisse deviner plus qu'elle ne se voit : par la présence de ripisylves qui dessinent le cheminement des cours d'eau, par les engins de dragage qui signalent la présence des gravières, par les châteaux d'eau (au nombre de 9) qui témoignent de l'abondance de l'eau sur cette portion de territoire, par les moulins (moulin de Koenigsbruck, installé sur la rive de la Sauer ; moulin de Forstfeld à la confluence de l'Eberbach et de la Sauer ; moulin de la Wantzenau, aux abords de l'III, qui abrite aujourd'hui un hôtel-restaurant) qui signalent la présence révolue d'activités en lien avec l'eau.

Les rivières se perçoivent parfois au croisement d'une route, ce qui est souvent le cas à l'entrée ou à la sortie des villages. Ces cours d'eau sont parfois mis en exergue à l'instar de la rivière de Kabach à Mothern qui est canalisée et fait partie intégrante du village.

Le Rhin n'est visible que lors de sa traversée en deux points sur le territoire, il est donc quasi absent visuellement, excepté pour les promeneurs qui empruntent les pistes cyclables sur ses digues.

Les canaux de dérivation de la Zorn et de l'Ill ne sont pas visibles, sauf lors de leur franchissement par le réseau routier.

■ Un territoire parsemé de gravières

Les gravières, anciennes ou en activité, sont très nombreuses sur ce territoire compte tenu du caractère alluvionnaire du sol. On dénombre plus de trente plans d'eau, de taille très variables, certaines encore en exploitation (21), d'autres réaménagées en base nautique et d'autres sans fonction particulière.

■ Le rôle important de la nappe souterraine

La nappe phréatique importante dans le Ried Nord joue un rôle dans la prégnance et la variété de la végétation. Elle constitue un réservoir contenu sous la couche de gravier déposée par le Rhin.

Localement, on distingue :

- *la nappe de la terrasse de Haguenau* constituée de sédiments fluviatiles. Cette nappe s'écoule globalement vers l'est pour se déverser dans la nappe phréatique de la basse terrasse, qui se situe une dizaine de mètres plus bas.
- *la nappe phréatique de la basse terrasse*, constituée d'alluvions récentes. Très perméables, celles-ci ont une épaisseur qui diminue du sud vers le nord (70 m à Strasbourg et 20 m à Lauterbourg). Elles surmontent les formations sablo-argileuses épaisses de plusieurs dizaines de mètres, qui, bien que moins perméables, peuvent être exploitées localement par forage.

Dans le Ried Nord, le toit de la nappe se trouve de 1 à 2 m de profondeur. Elle est alimentée essentiellement par les eaux de pluie ayant percolé au travers du sol.

En période de hautes eaux, la nappe est en outre alimentée par le réseau hydrographique :

- le Rhin dont la période des hautes eaux se situe en été du fait de la fonte des neiges et des glaciers des Alpes ;
- les rivières issues des Vosges, avec des crues de printemps et d'automne et un régime d'étiage en fin d'été.

En période d'étiage, la nappe est drainée par ces cours d'eau et les alimente. Ainsi, le niveau de la nappe est commandé par les précipitations et les apports des rivières vosgiennes. Il est en outre influencé par le niveau du Rhin sur une largeur de quelques kilomètres de part et d'autre du fleuve.

Dans le Ried Nord, l'écoulement de l'eau de la nappe est régulier et se fait globalement parallèlement au Rhin, du sud-ouest vers le nord-est, à une vitesse de l'ordre de quelques mètres par jour, soit



Le moulin de Forstfeld

une vitesse d'écoulement 1000 fois plus lente que celle des eaux du Rhin.

■ Un vaste secteur inondable

Le Ried Nord est un territoire qui présente une surface potentiellement inondable importante. Entre le PPRI de la CUS qui couvre tout le secteur de la Wantzenau, le PPRI de la Zorn qui couvre l'essentiel du ried Zorn-Moder et les zones inondables répertoriées sans PPRI, l'entité est clairement caractérisée par la prégnance de l'eau.

Dans le Ried Nord, le régime des hautes eaux est dépendant des rivières vosgiennes ainsi que du Rhin. Les régimes de ces deux ensembles sont décalés de par la fonte des neiges.

Les phénomènes de hautes eaux, s'ils deviennent importants ou brutaux, provoquent des engorgements importants aux mêmes époques. Les aménagements hydrauliques de bassin versant prennent en agriculture une importance cruciale puisque ces périodes de printemps sont celles de l'installation des cultures d'été.

■ Des loisirs concentrés sur les plans d'eau et le Rhin

L'essentiel des loisirs est lié à la présence des plans d'eau nombreux sur ce territoire. On y trouve de nombreuses bases nautiques de superficie variable jalonnant le territoire, autour desquelles se développent des activités telles que le camping, le canoë, le kayak, la voile, la détente sur la plage, les ballades à pied ou à vélo, la pêche, la découverte de l'avifaune locale (station ornithologique dans la réserve naturelle de Seltz). Deux d'entre elles, le bassin des Mouettes à Lauterbourg et le centre de plein air de Seltz, sont particulièrement conséquentes.

Le Rhin est également l'objet d'attractions, il attire de nombreux promeneurs, cyclistes et plaisanciers.

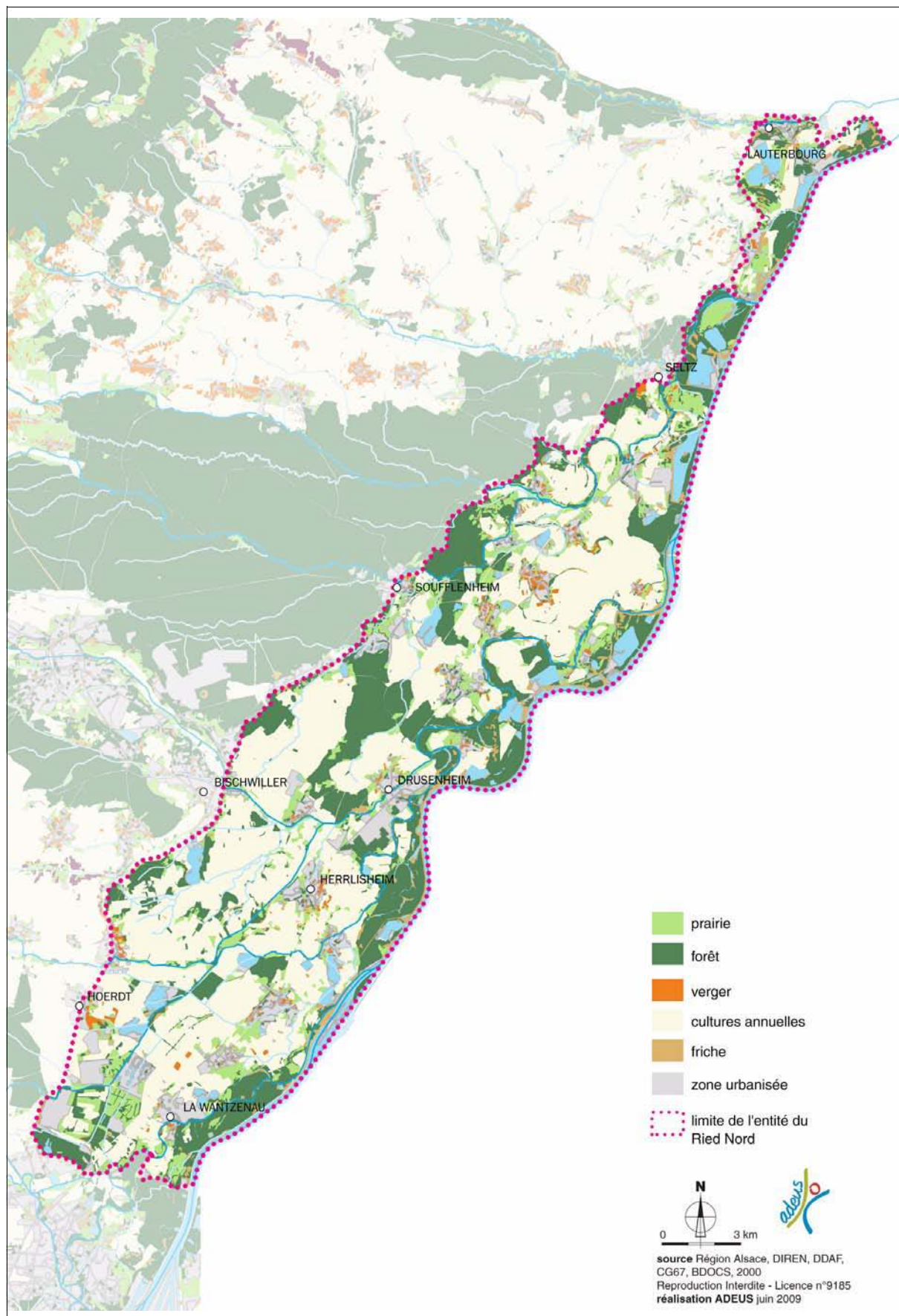


Camping au centre de plein air de Seltz



Port de plaisance sur le Rhin

Couverture végétale et agricole du Ried Nord



1.4. COUVERTURE VÉGÉTALE

■ Une végétation corrélée à l'eau

Le mot «ried» vient de l'allemand «(das) Ried», signifiant 'roseau' ou 'marais', ce qui témoigne de prime abord d'un lien étroit de ces territoires avec l'eau.

En effet, que ce soit par la présence d'une nappe phréatique peu profonde ou par la présence d'un réseau hydrographique dense, la végétation dans ce secteur est étroitement liée à l'eau.

Ainsi, deux ensembles végétaux liés à l'eau se distinguent nettement sur la carte de la couverture de la végétation : le premier le long du Rhin avec les forêts rhénanes, le second se dessinant autour des rivières.

■ Une végétation structurante

La Bande rhénane présente un cortège végétal continu avec encore de nombreux résidus de grands massifs boisés (bois communal de la Wantzenau, forêt d'Offendorf, forêt de Beinhem, forêt de Munchhausen) que l'on retrouve également sur la rive allemande.

A une autre échelle, deux axes végétaux se dessinent également en parallèle selon un axe nord-sud :

- les alignements d'arbres discontinus le long de la RD 468 structurant la voie sur tout le Ried Nord ;
- la végétation également discontinue, mais très présente, le long de l'autoroute A 35.

■ Un paysage en mosaïque

L'identité du Ried Nord est particulièrement caractérisée par la compartimentation du paysage où se succèdent cultures, prairies, forêts, quelques vergers encore... Ainsi, ces différents motifs se combinent pour donner soit des paysages fermés et cloisonnés (ex. prairie limitée par un ruisseau et sa végétation ripisylve), soit des paysages ouverts (ex. grande étendue de cultures). Les multiples combinaisons de ces motifs offrent une grande diversité de paysages.

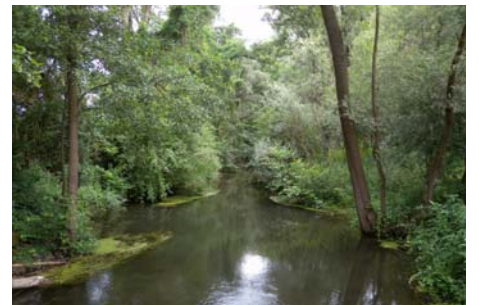
■ Une diversité floristique exceptionnelle

La richesse floristique du Ried est due à deux facteurs principaux :

- **La parcellisation de la végétation et l'alternance de levées et de dépressions, créant des microclimats qui se répercutent sur la végétation**
 - Dans les dépressions, la forte humidité de l'air et le refroidissement nocturne engendrent en été des nappes de



Une végétation liée à l'eau



La Bande rhénane, un grand ensemble végétal



Un paysage en mosaïque

brouillard très près du sol. Cette humidité combinée à la chaleur estivale crée des conditions optimales pour la végétation.

- Inversement, dans les levées-terrasses, le refroidissement nocturne est moins important et les gelées printanières sont réduites du fait de l'humidité des zones marécageuses qui les entourent. D'où l'abondance de cultures sur ces levées.

- **La coïncidence des plus grandes chaleurs estivales avec un maintien de l'humidité (et non un assèchement),** surtout lorsque le Rhin connaît ses plus hauts niveaux de crues, accompagnés d'une montée de la nappe phréatique. Cette humidité étouffante dans le fossé rhénan est propice à la flore.



Une diversité floristique exceptionnelle

■ Les forêts rhénanes : un écosystème rare et préservé

En moins de deux siècles, la forêt alluviale qui bordait le Rhin s'est considérablement réduite sous l'effet de la rectification du fleuve et de l'urbanisation. Suite aux divers aménagements qui ont été effectués sur le fleuve (rectification du cours du Rhin, endiguement puis canalisation du fleuve), les liens qu'entretenaient le Rhin et la forêt rhénane furent rompus. La conséquence immédiate de cette rupture fut l'assèchement irrémédiable de la forêt rhénane.

De plus, le développement urbain et surtout industriel le long du Rhin s'est brusquement accéléré à partir du milieu du XXe siècle, détruisant des pans entiers des massifs alluviaux.

La végétation luxuriante des forêts rhénanes leur avaient valu le surnom de «jungle» du Rhin. Les crues régulières du fleuve apportaient eau et limon pour faciliter le développement de la flore, de même qu'elles charriaient des espèces alpines dans une Alsace déjà aux confluences méditerranéenne, nordique, océanique et continentale. De nos jours, la Bande rhénane compte une soixantaine d'espèces d'arbres et d'arbustes qui poussent les unes sur les autres : bois tendre (peuplier, saule, ...) dans le lit majeur du fleuve, bois dur (frêne, aulne, chêne, ...) dans le lit mineur. Les fameuses et omniprésentes lianes (clématite, lierre et plus rarement houblon et vigne sauvage) accentuent encore l'aspect «jungle» de la forêt. Ce type de végétation de «jungle» est possible uniquement grâce au climat quasi tropical qui règne à

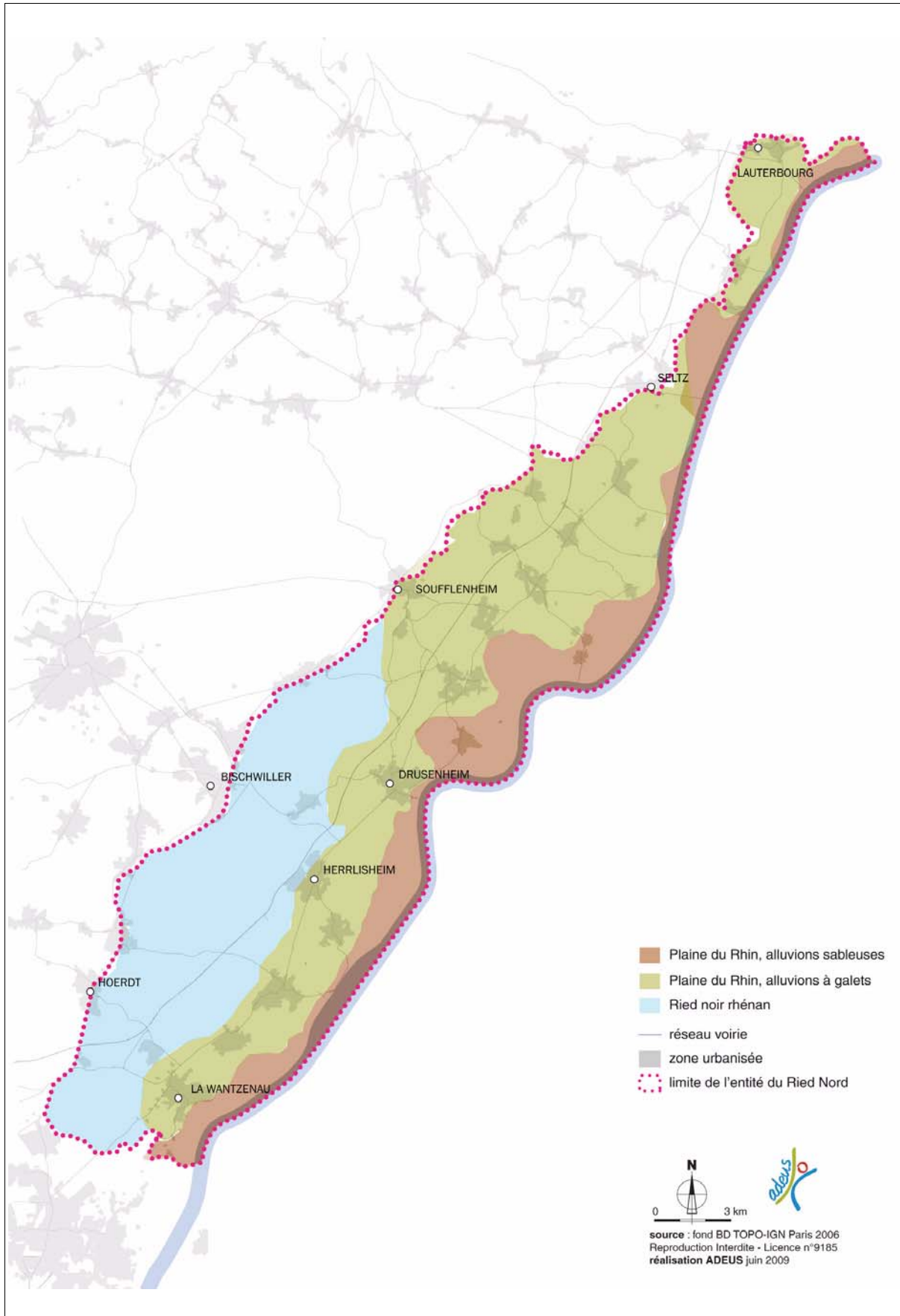


La forêt rhénane, une végétation luxuriante

l'intérieur de ces forêts. Une grande partie des massifs forestiers est d'ailleurs inventoriée et protégée.

Sur les huit réserves naturelles alsaciennes, six sont des massifs alluviaux situés sur la Bande rhénane, dont deux situés sur le territoire du Ried Nord : le delta de la Sauer et la forêt d'Offendorf. L'ensemble de la Bande rhénane est en outre inscrit dans le réseau Natura 2000 témoignant de la valeur patrimoniale des 16 000 ha des milieux rhénans en Alsace dont près de la moitié est couverte de forêt. La forêt rhénane se caractérise en effet par une incroyable diversité floristique et faunistique.

Les entités agricoles du Ried Nord



1.5. ESPACE AGRICOLE

■ Trois entités agricoles principales

On distingue dans le "Ried Nord" trois grandes entités agricoles qui se calquent sur la géomorphologie du territoire :

- **La plaine sableuse proche du Rhin**, constituée à la fois d'alluvions sableuses localisées à proximité des zones boisées disséminées le long du Rhin et d'alluvions argileuses localisées majoritairement aux abords immédiats du Rhin sous forêts.

Les alluvions sableuses sont des alluvions récentes et saines du Rhin à dominante sableuse et calcaire. Des cultures d'été parfois irriguées (maïs) et des céréales à paille y sont produites avec dans certaines zones localisées des cultures spéciales telles que la culture de l'asperge.

Les alluvions argileuses sont calcaires et de profondeur variable (de 60 à plus de 100 cm) et sont périodiquement engorgés par les remontées de la nappe qui se trouve à 1 m de profondeur. Les sols sont occupés par des cultures d'été irriguées (maïs), des prairies et des bosquets. Ces dépressions mises en valeur par l'agriculture sont périodiquement engorgées et restent souvent enherbées en permanence.

- **la plaine agricole éloignée du Rhin**, constituée à la fois d'alluvions limoneuses (plages de galets épars) et de méandres d'inondation.

Les alluvions limoneuses correspondent essentiellement à la plaine du Rhin du nord de l'Alsace. Ces sols sont constitués de matériaux calcaires, voire décarbonatés, où les eaux de pluie s'infiltrent plus ou moins rapidement selon la profondeur de la nappe phréatique. Ces sols sont sujets à la culture de céréales parfois irriguées (maïs, tournesol, blé...). Ce type de sol correspond à un paysage «d'openfield» périodiquement interrompu par des bandes boisées.

Les méandres d'inondation correspondent au remplissage d'anciens chenaux de débordement et de divagation du Rhin qui sillonnent la terrasse rhénane. Ce sol se caractérise par une nappe phréatique très peu profonde ce qui pose des problèmes d'excès d'eau et donc de praticabilité des parcelles traversées par les chenaux. Malgré tout, des cultures d'été parfois irriguées (maïs, tabac blond, tournesol...) y sont produites. Ces cultures alternent avec des prairies naturelles humides ponctuées de bosquets de saules.

- **le ried noir rhénan** se situe sur une bande de 1 à 4 km de large en bordure ouest de la région du nord de Strasbourg jusque vers Soufflenheim. Il constitue une transition nette entre la plaine du Rhin et le cône d'alluvions vosgiennes et se décline de deux manières :



La plaine sableuse proche du Rhin



Paysage alternant cultures de maïs et de blé



Le Ried noir rhénan et ses prairies annuelles



Une forte tendance à la monoculture



Le maraîchage encore présent



Des parcelles d'élevage subsistent par endroits



Les ceintures de vergers en voie de disparition

Le ried noir tourbescent, ou recouvert par des limons et des argiles vosgiens, est visible par la présence d'un sol brun noir en surface. La mise en valeur actuelle se décline sous forme de prairies naturelles et de cultures de maïs. Quelques parcelles de maraîchage sont également visibles sur cette entité.

Le ried noir tourbeux se situe en particulier vers Reichstett, La Wantzenau, Kilstett, Herrlisheim et Schirrhein. Ce sol se caractérise par une couleur noire en surface.

■ Un paysage agricole peu diversifié

On assiste ces dernières décennies à un fort développement de la culture intensive des céréales, principalement du maïs, ce qui a eu pour conséquence la réduction de la diversité floristique et par la même occasion faunistique. Les pratiques agricoles récentes (grande monoculture de maïs et de blé) sont en rupture avec les pratiques traditionnelles (polyculture, champs parsemés de bosquets, champs séparés par des haies...). Ainsi, ces cultures intensives provoquent une certaine monotonie et uniformité dans les paysages du ried.

Quelques cultures spécialisées et traditionnelles perdurent dans le Ried Nord, mais en faible proportion. L'asperge, le tabac et le houblon ne représentent qu'une faible part de la production agricole (45 ha pour le tabac et le houblon).

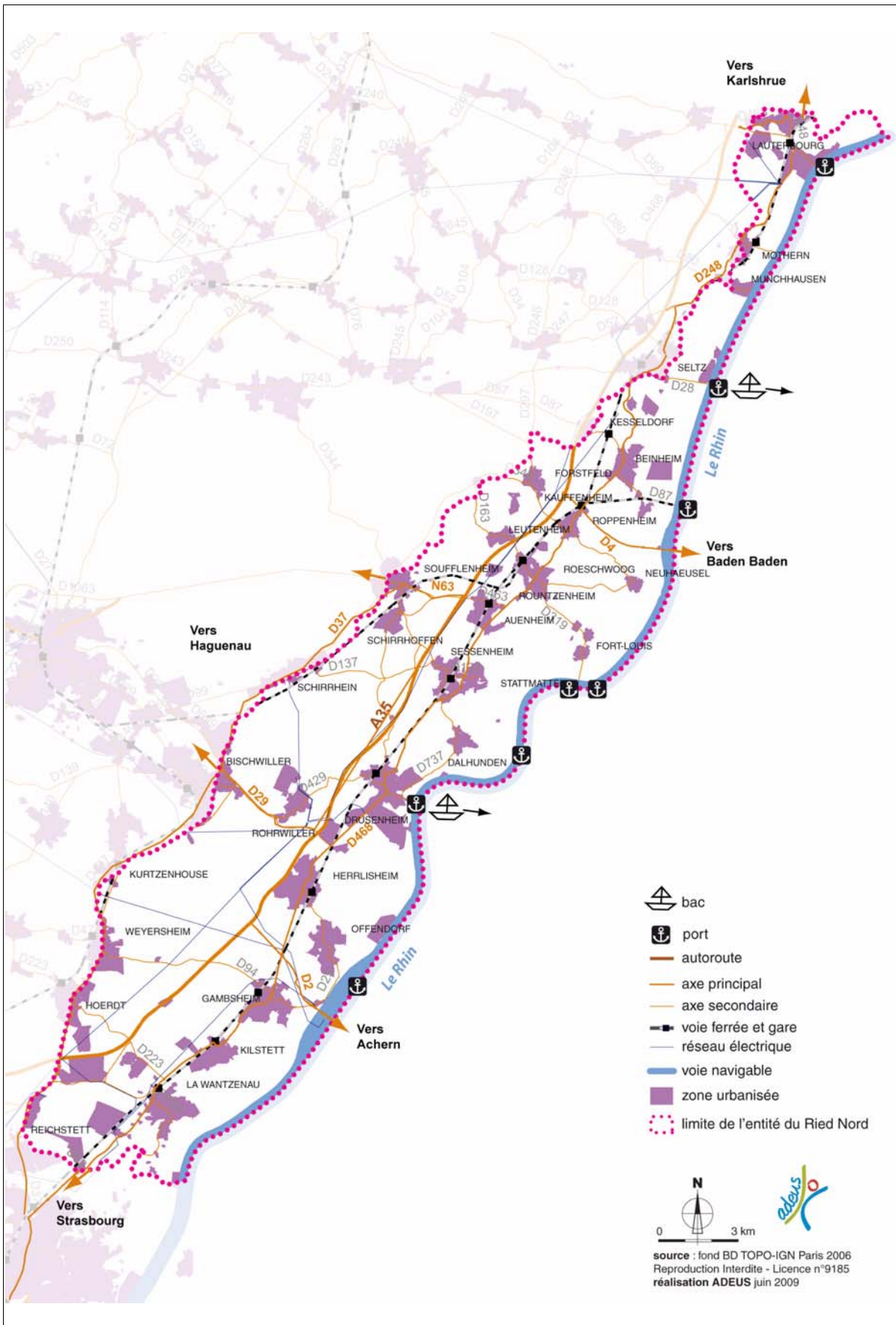
Dans la zone du ried noir rhénan où on retrouvait majoritairement des prairies humides avec parfois quelques parcelles vouées à la culture du maïs, les prairies naturelles sont progressivement retournées au profit de la culture du maïs.

Le paysage agricole se modernise et la logique des techniques conduit à une banalisation des paysages avec les remembrements, la maîtrise de l'eau et l'accroissement de la fertilisation.

Les mesures réglementaires par l'intermédiaire d'aides financières ont été instaurées dans l'objectif de préserver la diversité des paysages (protection des massifs boisés, des haies et prairies par des contrats d'agricultures durables (CAD), interdisant le retournement de surfaces enherbées ; valorisation des cours d'eau phréatiques par la politique des bandes enherbées, visant à protéger la ressource en eau souterraine et la qualité du paysage), mais ne suffisent pas.

Par ailleurs la périurbanisation a transformé la périphérie agricole historique des villages faisant disparaître vergers, potagers et autres petites cultures qui contribuaient à la diversité des cultures et géraient le rapport entre le village et son terroir.

Urbanisation et infrastructures du Ried Nord



1.6. URBANISATION ET INFRASTRUCTURES

■ Une urbanisation contrainte par son environnement

La carte de l'urbanisation montre une occupation du territoire concentrée sur un couloir nord-sud entre la Bande rhénane protégée et inondable à l'est et les rieds et leurs zones inondables à l'ouest.

Sur un couloir de 1 à 3 km de large se retrouvent l'autoroute A35, la voie ferrée et la route départementale RD468/ RD248 qui relie l'essentiel des villages et des bourgs répartis régulièrement sur une maille assez serrée (tous les 1 ou 2 km).

Aucune ville de grande taille n'est implantée sur ce territoire qui jouxte Strasbourg au sud (dont une partie de sa communauté urbaine avec La Wantzenau fait partie du Ried Nord) et Haguenau à l'ouest, mais on y trouve des bourgs de taille supérieure à la moyenne de ceux des autres secteurs du département.

De plus petits villages se sont implantés à l'écart du couloir où se concentrent les grands axes de circulation : à la limite ouest de l'entité, sur le rebord du plateau, et à la limite est, à proximité du Rhin. Quelques-uns, comme Soufflenheim, ont étendu leur urbanisation au-delà du plateau sur le Ried Nord.

Dans la partie sud du Ried Nord, l'influence de l'agglomération strasbourgeoise se fait largement sentir et se traduit par une forte pression foncière visible sous forme de lotissements ou de zones industrielles notamment à la hauteur de la Wantzenau.

■ Une organisation des réseaux nord-sud

Les principales voies de circulation qui structurent le territoire sont toutes organisées selon un axe nord-sud, que ce soient les voies routières, la voie ferrée, le Rhin et son canal.

• L'autoroute A35

L'autoroute A35 est l'axe majeur de l'entité Ried Nord. C'est un axe de transit qui permet de relier rapidement Strasbourg et Karlsruhe (Allemagne). Malgré l'importance de l'emprise de cet axe, il ne fait que traverser l'entité sans vraiment la structurer du fait du faible nombre de sorties et de leur fonction qui se résume à desservir Haguenau et les villes allemandes frontalières. Sa quasi-linéarité souligne son rôle de transit. Cependant, par sa position centrale et légèrement remblayée, elle offre une vue dégagée sur les paysages alentours.

• La RD468 - RD248

La RD468 est une route parallèle au Rhin qui relie Hoenheim à Lauterbourg en se transformant en RD248 à Seltz. Elle adopte un tracé sinueux reliant l'ensemble des villages du Ried Nord situés à



L'autoroute A35, axe majeur de l'entité



La RD468, un axe structurant du Ried Nord



La RD37 en limite ouest

proximité du Rhin. Plantée en partie, elle permet une découverte lente et lisible des paysages du Ried Nord.

- **La RD37**

La RD37 est une route en limite ouest située en bordure de plateau de l'entité Ried Nord qui relie Hoerdts à Forstfeld. Elle est surtout fréquentée dans sa partie sud jusqu'à hauteur de Bischwiller.

- **La voie ferrée Strasbourg - Karlsruhe**

Cette ligne qui relie les deux grandes villes de Strasbourg et de Karlsruhe n'est cependant pas une ligne à grande vitesse. Elle permet la desserte de la majeure partie des villages situés au centre du Ried Nord. Cette voie ferrée croise pas moins de sept fois la RD468.



La voie ferrée entre Strasbourg et Karlsruhe

- **Le Rhin**

Le fleuve du Rhin est historiquement un axe de navigation stratégique, en particulier pour le transport de marchandises. Il se situe dans la zone la plus densément peuplée d'Europe, qui a notamment connu la révolution industrielle et a vu l'implantation de nombreux ports tout le long de son parcours.

La région du Ried Nord n'a pas échappé à cette tendance puisque l'on recense de nombreux ports tout le long du territoire dans un grand nombre de villages bordant le Rhin. Ces ports font d'ailleurs l'objet d'une réflexion par rapport à leurs fonctions actuelles.

■ Une connectivité transversale en lien avec l'A35

Les principales connexions latérales se font via l'A35. Il n'y a pas de liaisons directes traversant le Ried Nord.

Ces différentes liaisons transversales sont disposées de façon opposée et alterne par rapport à l'autoroute A35, artère principale de ce territoire.

Les deux axes transversaux qui constituent les principales connexions latérales du Ried Nord avec l'Allemagne sont :

- la RD2, reliant l'autoroute française A35 à Achern via l'autoroute A5 allemande ;
- la RD4, reliant l'autoroute française A35 à Baden-Baden via l'autoroute A5 allemande.

Deux autres connexions fonctionnelles transversales avec l'Allemagne existent, mais sont moins lisibles. Il s'agit, du nord au sud, de la RD28 entre Seltz et Rastatt, avec un bac traversant le Rhin, et de la RD87 entre Beinheim et Rastatt. Une autre voie, mineure, permet le passage d'un pays à l'autre grâce à un bac, il s'agit de la route du Rhin entre Drusenheim et Greffern.

Il existe d'autres voies traversant le ried d'est en ouest, mais de dimensions moindres par rapport à celles décrites précédemment. Ces petites voies secondaires sont néanmoins très fréquentées à l'approche de l'agglomération strasbourgeoise à l'image de la RD223 sur laquelle la fréquentation routière est très importante. A noter la quasi absence de réseau routier dans la plaine d'inondation de la Zorn et de la Moder et à proximité du Rhin.

■ La périurbanisation, un phénomène généralisé

L'extension des villages sous forme de lotissements et la création des zones d'activité a perturbé le schéma traditionnel de l'espace bâti. Historiquement, les villages se sont formés autour de l'église, élément central, en lien avec les axes de communication, qu'ils soient routiers ou ferroviaires. Cette structuration s'est également faite en lien avec la géographie du terrain. Les villages sont marqués par l'habitat ancien typiquement alsacien, avec ses maisons à colombages en torchis et celles aux crépis colorés. Ce type de construction de village traditionnel a permis la création d'un habitat groupé préservant les terres agricoles.

La périurbanisation a entraîné une rupture par rapport au modèle traditionnel, avec des formes de bâti différentes, des matériaux différents, un rapport au centre du village et au terroir différent.

■ Les importantes zones d'activités économiques et portuaires

Le Ried Nord est caractérisé par la présence d'importantes zones d'activités et portuaires réparties sur l'ensemble de l'entité avec, dans l'ensemble, une proximité forte au Rhin. Du nord au sud, on relève les zones de Lauterbourg, Beinheim, Drusenheim, Oberhoffen, La Wantzenau, Reichstett ainsi que les gravières en exploitation et les ports.



Le bac à Drusenheim

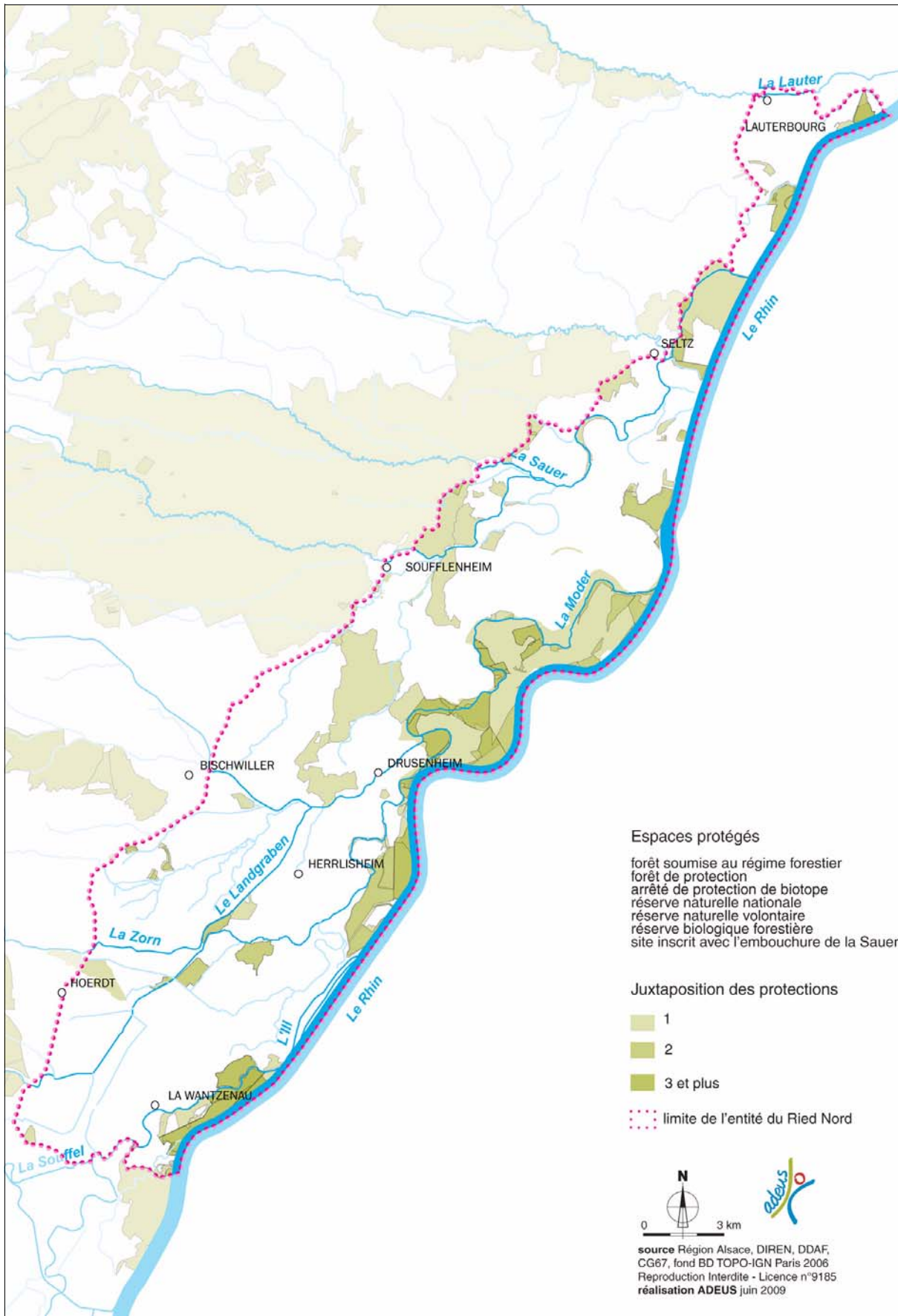


Les lotissements, une rupture visuelle et structurale



Des zones d'activités en rupture avec l'espace agricole

Patrimoine naturel protégé



1.7. PATRIMOINE NATUREL

Une partie des milieux naturels est recensée à travers des protections et des inventaires ayant pour objectif principal d'être intégrés aux documents de planification. Ces éléments recensés, qu'ils soient réglementaires ou non, sont souvent considérés comme des contraintes en terme d'urbanisation, mais ils représentent avant tout des éléments de patrimoine naturel reconnus pour leur intérêt et identifiés comme tels.

On identifie trois catégories :

- le **patrimoine naturel protégé**, qui correspond à tout ce qui est soumis à des protections réglementaires ;
- le **patrimoine naturel inventorié**, qui correspond à tout ce qui est soumis à inventaires ;
- le **patrimoine naturel planifié**, qui correspond à la Trame verte régionale.

■ Patrimoine naturel protégé

Les protections sont concentrées essentiellement sur la Bande rhénane et notamment ses forêts avec une forte densité de protections entre Offendorf et Neuhaeusel. Ces zones possèdent jusqu'à trois protections, elles sont donc hautement protégées et participent à la richesse du patrimoine naturel du Ried Nord.

On relève sept types de protections :

- *forêt soumise au régime forestier*
- *forêt de protection*
- *arrêté de protection de biotope*
- *réserve naturelle nationale*
- *réserve naturelle volontaire*
- *réserve biologique forestière*
- *site inscrit de l'embouchure de la Sauer.*



La forêt rhénane protégée

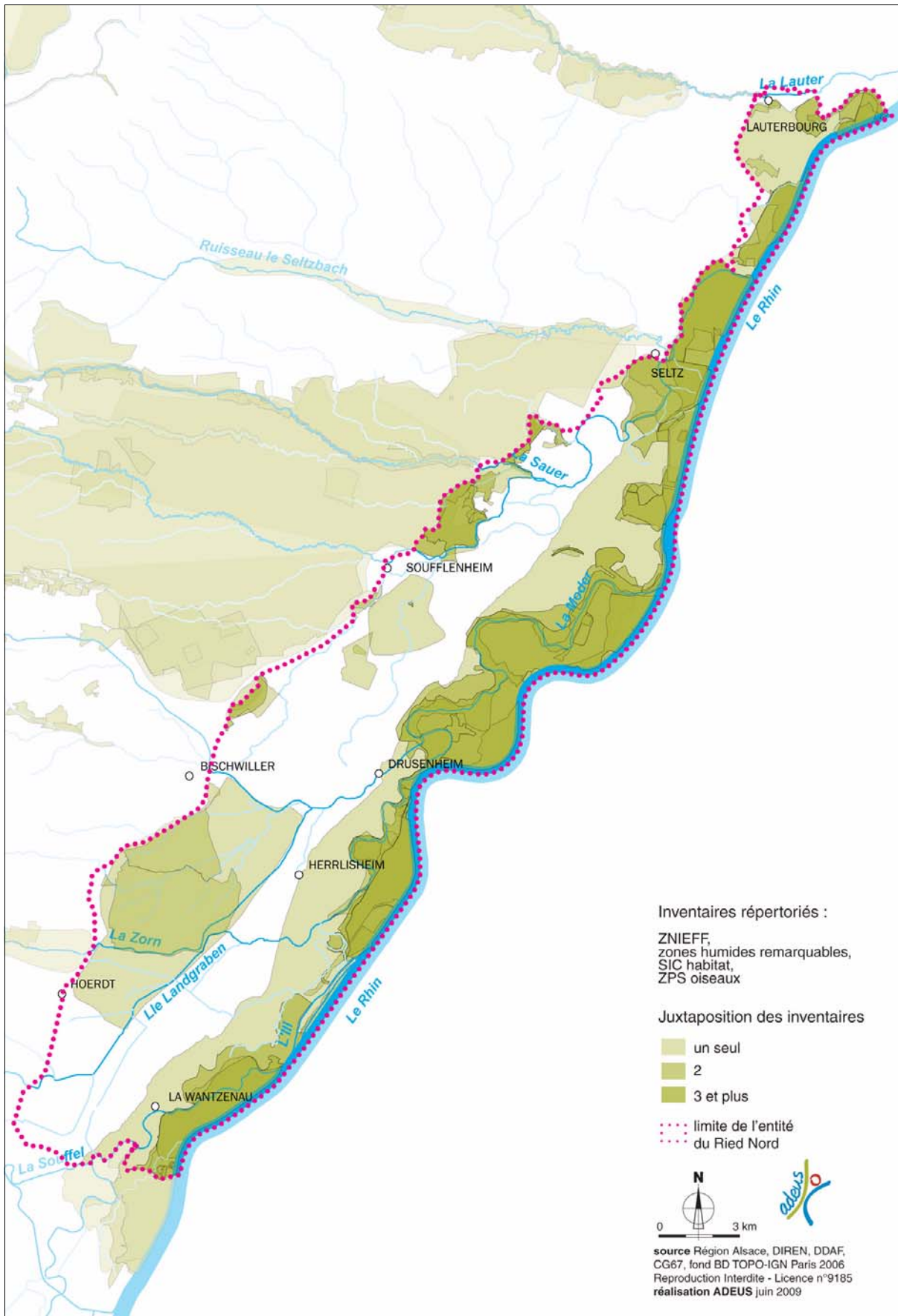


Réserve naturelle de Seltz



Forêt de protection

Patrimoine naturel inventorié



■ Patrimoine naturel inventorié

L'essentiel du patrimoine inventorié se situe dans l'espace situé entre la RD468 et le Rhin, plus particulièrement focalisé sur l'ensemble de la Bande rhénane. Cette dernière rassemble au moins trois types d'inventaires et représentent donc des sites à haute valeur patrimoniale.

A l'ouest, les zones protégées concernent d'une part le ried Zorn-Moder et d'autre part l'extrémité de la forêt de Haguenau débordant sur l'entité du Ried Nord.

On y relève cinq types d'inventaires :

- **ZNIEFF type 1 (intérêt biologique remarquable)**
 - Forêt d'Offendorf (Offendorf + Gamsheim + Drusenheim)
 - Barrage de Gamsheim- Iles et îlots en aval du barrage (Gamsheim + Offendorf)
 - Pinède de Dalhunden (Sessenheim + Dalhunden)
 - Inselgrund (Fort-Louis + Neuhausel)
 - Roselière de Roeschwoog et Roppenheim (Roeschwoog + Roppenheim)
 - Forêt de Beinheim (Beinheim + Seltz)
 - Héronnière de Beinheim (Beinheim + Seltz)
 - Delta de la Sauer - Prairies du Grosswoerth (Seltz + Munchhausen)
 - Bras morts du Rhin (Munchhausen + Mothern)
 - Prinzipice (Lauterbourg)
 - Zone humide de l'Altrain (Lauterbourg)
 - Coulée verte de la vieille Lauter (Lauterbourg)
 - Roselière du Bois de l'Hôpital (Lauterbourg)
 - Forêt de Lauterbourg (Lauterbourg)
 - Terrain militaire de Vieil Empert (La Wantzenau).
- **ZNIEFF type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes)**
 - Lit majeur du Rhin dans son cours supérieur entre Strasbourg et Lauterbourg
 - Rhin canalisé et vieux rhin dans son cours moyen entre Strasbourg et Lauterbourg
 - Ried de Sessenheim (Sessenheim + Rountzenheim + Soufflenheim)
 - Aulnaies du pied de la terrasse de Haguenau (Soufflenheim)
 - Ried de Weyersheim à Schirrhein.



Réserve naturelle du Delta de la Sauer



Le Vieux Rhin, un espace inventorié

- **Zones humides remarquables**

Les zones humides remarquables du Ried Nord sont situées d'une part dans le Ried Zorn-Moder et d'autre part le long du Rhin.

La première grande zone humide est appelée «Ried de Weyersheim». Cette zone s'étend du cône de déjection de la Zorn au Rhin sur une surface de 1200 ha à 20 km au nord de Strasbourg.

Les autres zones humides se situent autour de l'Ill, de la Moder et de la Sauer en bordure du Rhin.

- **SIC directive habitats dans le cadre de Natura 2000**

- **ZPS (Zone de Protection Spéciale) dans le cadre de Natura 2000**

Une grande partie du Ried Nord est protégée par une ZPS. Ces ZPS sont directement issues des ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et sont jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union européenne, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration.

Ainsi, sur le territoire du Ried Nord a été définie une zone appelée *ZPS Lauterbourg-Strasbourg*. Cette création était indispensable car le Rhin est le deuxième couloir de migration pour les oiseaux en Europe. Il accueille dans sa partie médiane plus de 50 000 oiseaux d'eau : Grand Cormoran, Canard Chipeau, Cygne de Bewick, Oie des moissons, Sarcelle d'hiver, Fuligule Milouin... , ces oiseaux d'eau bénéficiant de vastes plans d'eau du fleuve canalisé. Les forêts alluviales rhénanes et les chenaux alimentés par les eaux phréatiques sont le lieu de nidification de 9 espèces d'intérêt communautaire comme la Bondrée apivore, le Milan Noir, le Busard des roseaux, le Martin pêcheur...

- **ZSC (Zone Spéciale de Conservation) dans le cadre de Natura 2000**

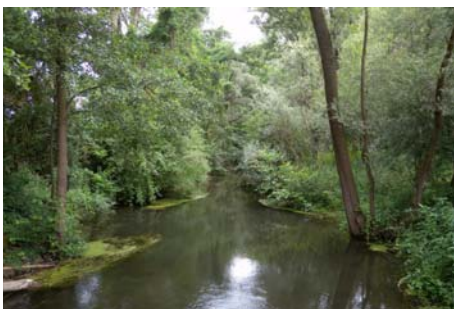
Le Ried Nord est également sujet à une protection appelée ZSC. Les zones spéciales de conservation, instaurées par la directive Habitats en 1992, ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, soit des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ainsi, sur l'entité du Ried Nord ont été définies deux zones spéciales de protection :

- La *ZSC Secteur alluvial 67* : elle a été créée car la Bande rhénane abrite une grande variété de milieux avec des forêts alluviales, des pelouses sèches, des prairies, des roselières ou encore des marais. Ainsi, on y dénombre 18 habitats naturels d'intérêts communautaires, dont 5 prioritaires. Le principal enjeu



Le Rhin, couloir de migration pour les oiseaux

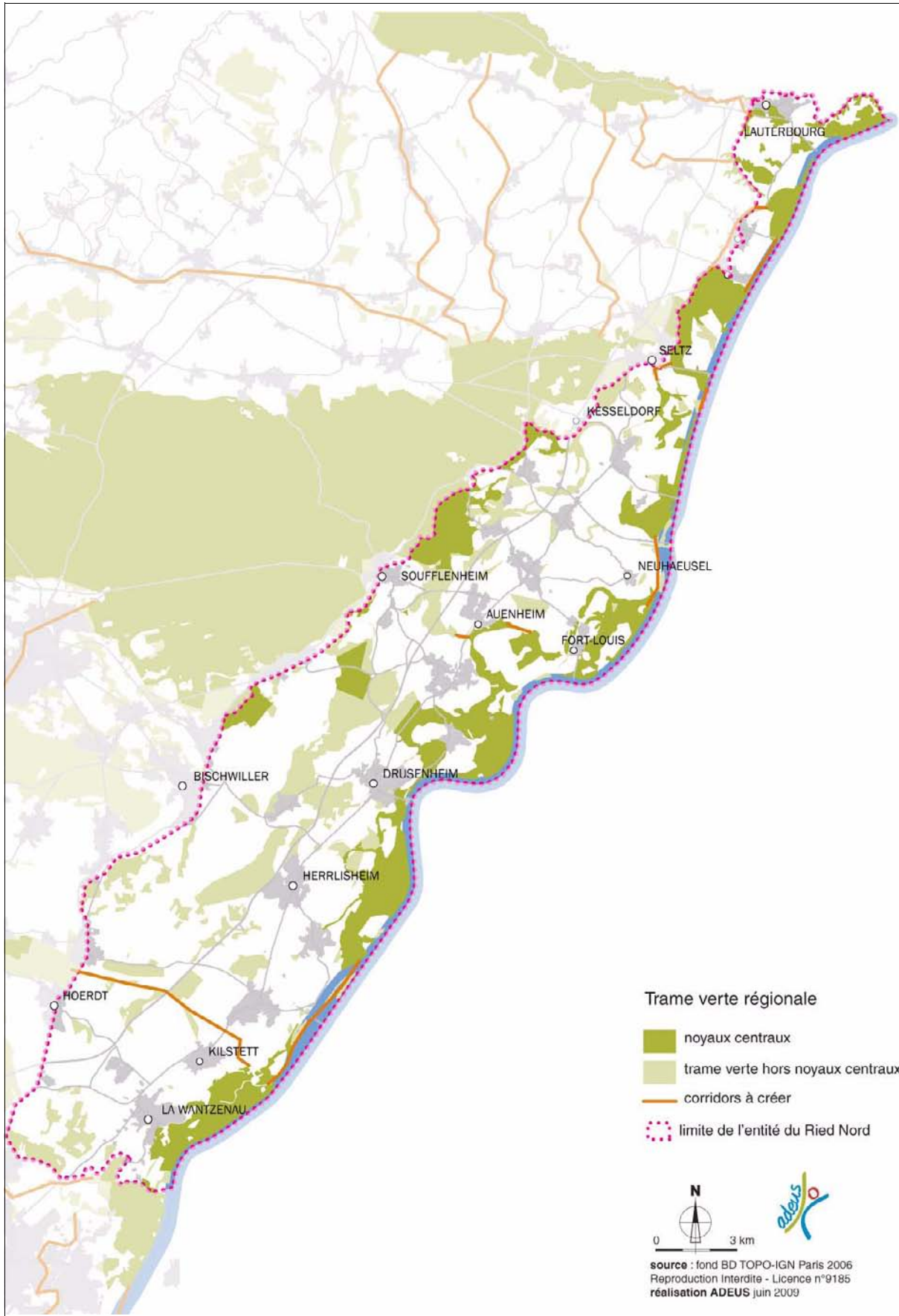


La forêt alluviale, un milieu écologique riche

patrimonial réside dans la conservation des dernières forêts alluviales, et plus particulièrement les aulnaies-frênaies et chênaies charmaies alluviales, habitats d'intérêt communautaires dits prioritaires ;

- *Une infime partie de la ZSC La Lauter* : cette ZSC a été créée car la Lauter est l'une des rares rivières de plaine à avoir conservé des eaux propres, un lit naturel et une connexion directe avec le Rhin non canalisé. Ainsi, les poissons migrateurs, comme le saumon, peuvent l'atteindre depuis la mer du Nord sans rencontrer d'obstacles et la remonter pour s'y reproduire. Elle s'écoule dans un environnement préservé de prairies, de marais et de forêts constituées pour partie par une aulnaie-frênaie, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, en bon état. La faune et la flore qui habitent ces milieux est particulièrement riche et comporte notamment 4 espèces de papillons, des batraciens, des poissons et des chiroptères. La Lauter est également l'une des rares stations nationales de la libellule Gomphe serpent.

Patrimoine naturel planifié



■ Patrimoine naturel planifié

La Trame verte régionale définit le patrimoine naturel à mettre en réseau.

La notion de trame verte recoupe essentiellement deux catégories de territoires :

- les « noyaux centraux » qui constituent l'ossature de la trame verte : il s'agit de grands ensembles naturels dont la taille et le degré de conservation sont jugés encore satisfaisants (massifs forestiers, Bande rhénane, milieux riediens, etc.) ;
- la « trame verte hors noyaux centraux » qui constitue des éléments de milieux naturels complétant les ensembles principaux que sont les noyaux.

La trame verte comprend également le principe de « corridors à créer », ayant pour objectif de relier les noyaux centraux entre eux.

Le réseau combiné de ces deux types de catégories doit aboutir à un maillage sur l'ensemble de la plaine d'Alsace, qui contribuera à améliorer la qualité paysagère des espaces urbains et ruraux, leur richesse biologique ainsi que la qualité de vie des Alsaciens.

Dans l'entité du Ried Nord

La principale trame verte, orientée nord-sud, est constituée par les forêts rhénanes qui constituent des noyaux centraux. Le reste des forêts de la plaine accompagne ces noyaux centraux. Le projet de Trame Verte Régionale vise à préserver et à renforcer les noyaux centraux en créant des corridors, les reliant entre eux, entre Munchhausen et Mothern, entre Seltz et Beinheim, entre Beinheim et Neuhaeusel, entre Fort-Louis et Stattmaten, entre Gamsheim et Kilstett. Il devrait en résulter une bande continue de la ville de Strasbourg à la ville de Lauterbourg.

D'autres tronçons de liaisons nord-sud sont prévus à l'ouest de Mothern et au sud de Seltz (rivière de la Moder).

Une liaison transversale est indiquée afin de relier Kilstett à Hoerd. Cette liaison a pour objectif de connecter la rivière de la Zorn et sa vallée au Rhin et ses forêts.

Ces projets de restauration et de mise en liaison des éléments naturels intéressants du point de vue écologique et paysager vont participer à la valorisation du paysage et du cadre de vie dans l'entité du Ried Nord.



Les forêts rhénanes, noyau central de la Trame Verte Régionale



La maison à colombages

1.8. HISTOIRE, PATRIMOINE ET TOURISME

■ . Une architecture traditionnelle

• Une architecture typiquement alsacienne bien présente

Le Ried Nord compte encore suffisamment d'échantillons de ce qui fut son architecture traditionnelle typique, même si de nombreux villages ont été particulièrement touchés par les combats de la seconde guerre mondiale. Parmi ce patrimoine architectural encore présent, on retrouve les célèbres maisons à colombages, les fermes traditionnelles et les églises typiques de la région.

• Des maisons typiques du Ried Nord

L'habitation présente son pignon sur la rue. Les dépendances agricoles (granges, écurie, étable, porcherie, verger...) la prolongent vers l'arrière de la cour ou ferment le fond de celle-ci en retour d'angle. La cour n'est jamais dissimulée à la vue des passants dans la rue. Une clôture en planches « Lattezün » ou en grillage est soutenue par des piliers monolithes en grès, de section carrée et à dessus arrondi.

Contrairement au Grand Ried, les décors sur piliers de clôture sont exceptionnels et contrairement au Kochersberg ou au Pays de Hanau, où les habitations ne sont séparées que par un étroit passage (Schlupf), dans le Ried Nord, elles sont moins resserrées et l'abondance de la végétation renforce cette impression d'espace.

Les maisons incontournables à découvrir dans le Ried Nord se trouvent en particulier à :

Gambsheim : malgré les ravages de la guerre fin 1944,

- maisons du XVIIIe siècle (route du Rhin, rue de la mairie, rue des Tilleuls) ;
- maison très ornée (1674), la plus ancienne de Gambsheim au 4, rue Ignace Leybach ;
- mairie pittoresque (1822) ;
- ancien relais postal XVIIIe siècle (actuel Restaurant au Soleil) au colombage richement orné, en face de la mairie ;
- balcons d'un style particulier. L'un d'eux (33 rue de la Mairie) comporte de curieuses figurines protectrices sculptées sur les consoles (angelots, coeurs, anneaux d'alliance).

Sessenheim : village marqué du souvenir de Goethe, qui a courtoisé la fille du pasteur (Musée- souvenir),

- fermes à colombages typiques du Ried.

La Wantzenau : ancien village de pêcheurs,

- nombreuses fermes à pans de bois.



La mairie pittoresque de Gambsheim

■ Des éléments religieux et historiques ponctuent le paysage

Tout le long de la traversée du Ried Nord, une collection d'éléments architecturaux ponctuent le paysage tout en restant très discrets soit par leur éloignement par rapport à la route, soit par la végétation les entourant.

On retrouve deux types d'éléments religieux et historiques dominants :

• les calvaires ou les croix religieuses

De nombreuses croix monumentales se rencontrent sur les chemins de campagnes. Ce sont des crucifix, des croix chrétiennes isolées ou des calvaires.

La croix de chemin est un symbole religieux catholique très répandu du XVI^e siècle à nos jours. On en distingue deux types : les croix dues à la volonté des communautés et les croix érigées par des familles.

- Les premières agrémentent les bourgs et les hameaux et symbolisent l'acte de foi de la communauté. On les rencontre souvent aux carrefours, elles guident le voyageur et le protègent de l'inconnu et des mauvaises rencontres.
- Toutes les croix ne sont pas dues à la volonté des communautés. Nombreuses sont celles qui ont été érigées à la suite d'une initiative privée. On peut distinguer ce type de croix des précédentes, car on y gravait le nom de la famille commanditaire ou parfois même un blason.

Les croix monumentales sont souvent des croix de grands chemins, des croix de carrefours ou des points de repère remplaçant d'anciens lieux de cultes païens.

Les deux types de croix se rencontrent sur le territoire du Ried Nord. La plupart des croix isolées au bord des routes sont des croix érigées par les familles alors que celles présentes aux abords des églises dans les villages sont principalement dressées par les communautés.

• Les bancs-reposoirs

Les bancs-reposoirs d'Alsace ont été édifiés pour les paysans se rendant aux marchés. Ils disposaient ainsi d'un support, ombragé par quatre ou cinq arbres, lors de leurs haltes le long des routes. La plupart de ces bancs sont aujourd'hui classés monuments historiques.

On distingue deux types de bancs-reposoirs en Alsace : les bancs-reposoirs du Roi de Rome et les bancs-reposoirs de l'impératrice Eugénie.

Il ne reste que quelques exemplaires des bancs-reposoirs du Roi de Rome, mais aucun dans le Ried Nord.



Calvaire



Banc-reposoir ombragé par ses deux platanes



Le barrage de Gamsheim



Lavoir, Weyersheim



Chapelle Saint-Vit



Giratoire de Mothern

Les seuls bancs-reposoirs qui ont traversé les temps sont ceux de l'impératrice Eugénie, datant de 1854. Ces bancs ont été érigés un an après son mariage en tant qu' «œuvre en faveur des paysans».

Dans le Ried Nord, on compte deux bancs reposoirs inscrits aux monuments historiques situés sur la commune de Roeschwoog. L'un d'entre eux est installé en bordure de la RD468 entre Auenheim et Roeschwoog et l'autre en bordure de la RD468 entre Roeschwoog et Roppenheim. Ces deux bancs entourés d'un ou deux platanes de tailles imposantes sont très peu visibles depuis la route, il faut vraiment prêter attention aux bas côtés pour les repérer. De plus, l'importance du trafic notamment entre Auenheim et Roeschwoog rend l'arrêt difficile.

A noter la présence d'un banc-reposoir non inscrit, situé sur la RD248 entre Mother et Munchausen. Ce banc-reposoir est accompagné d'une croix religieuse.

■ Des éléments architecturaux liés à l'eau

Deux barrages sont présents sur cette partie du Rhin : ceux de Gamsheim et d'Iffezheim. Le barrage de Gamsheim a à la fois la fonction de centrale hydraulique, de passage des bateaux de navigation ainsi que de passage de la faune piscicole.

A noter la présence du moulin de Forstfeld, à cheval entre la rivière de la Sauer et celle de l'Eberbach, ainsi que le moulin de la Wantzenau sur les bords de l'Ill. Ces moulins constituent un attrait de par leur architecture, mais également leur situation et leur environnement si particulier dans un écrin de verdure.

Un lavoir témoigne également de la fonction utilitaire que revêtait la présence du cours d'eau et le rapport étroit que l'homme entretenait avec celui-ci.

■ Des lieux patrimoniaux remarquables

Qu'ils soient classés ou pas, certains édifices ou bâtiments sont remarquables par leur aspect pittoresque, leur architecture, leur passé historique ou leur situation.

A ce titre, on peut situer la chapelle Saint-Vit, datant de 1352, détruite et reconstruite en 1806, ornée de la statue de la Sainte Vierge. Elle est située en bordure actuelle de la RD468.

■ Un patrimoine vernaculaire

Loin des monuments classés ou inscrits, certains aménagements, propres à une communauté ou à chaque individu, ponctuent régulièrement le territoire du Ried Nord.

Ces aménagements témoignent de l'attachement des alsaciens à leur région par l'intermédiaire de cigognes par exemple, comme on peut le voir sur le giratoire de Mothern en entrée de bourg (depuis Munchhausen).

Cependant, l'essentiel du patrimoine vernaculaire consiste en des aménagements en lien avec la navigation . Ce qui s'explique par la proximité du Rhin et par la présence historique d'une communauté de pêcheurs. Ainsi, des giratoires fleuris utilisant diverses embarcations et objets ont été aménagés.

■ Des activités historiques encore bien présentes

• Les scieries

Les scieries se sont multipliées et modernisées tout au long du XIXe siècle. Aujourd'hui, elles sont encore nombreuses tout au long du Ried Nord avec du nord au sud les scieries de : Mothern, Roeschwoog, Soufflenheim, Auenheim, Sessenheim, Drusenheim, Rohrwiller et Hoerdt. On notera une concentration de scieries dans le secteur d'Auenheim.

• Les gravières

L'espace alluvial rhénan représente un intérêt économique important pour l'Alsace grâce à son gisement de 200 milliards de m³ de granulats. Ainsi, l'Alsace a vu se développer plus de 4000 gravières depuis le début du siècle grâce à cette ressource. "L'or blanc du Rhin" constitue encore aujourd'hui un intérêt économique important.

Certaines de ces gravières ont cessé d'être exploitées à ce jour, mais il en reste cependant encore de nombreuses en activité dans l'étroite région du Ried Nord. Quelles soient en exploitation ou non, leur présence jalonne le territoire.

• La poterie

La présence d'une production locale de poterie d'usage domestique en Alsace est due, d'une part à l'abondance des terres argileuses se prêtant à la cuisson, et d'autre part aux difficultés de transport en particulier d'objets manufacturés fragiles.

Dans le Ried Nord, on trouve l'un des plus gros centres de fabrication de poterie à Soufflenheim qui est l'héritier direct de la longue tradition régionale de la poterie engobée et vernissée.

Elle a su évoluer à travers les âges en passant d'un usage utilitaire à une vocation plus décorative. Cette dernière représente aujourd'hui la majeure partie de la production. Aujourd'hui, la poterie traditionnelle de la région attire de nombreux touristes et fait de Soufflenheim un des derniers fiefs de ce savoir. Le village par la présence de nombreuses poteries familiales perpétue la tradition.



Scierie



Gravière



Poterie d'art



Blockhaus masqué par la végétation



Fort Louis



Gravière du centre de plein air de Seltz



Abords Centre de plein air de Seltz et du Rhin

■ Un territoire marqué par les guerres

Même si les destructions dues à la guerre ne sont plus vraiment visibles, il existe de nombreux monuments de commémoration dans les villages du Ried Nord.

Autres marques indélébiles des guerres du siècle dernier : les Blockhaus. Ces ouvrages de défense sont encore présents sur ce territoire, même s'ils sont parfois difficilement repérables, soit parce que la végétation a pris le dessus, soit parce que l'urbanisation a englobé ces ouvrages. Des ouvrages cachés comme pour faire oublier les ravages de la guerre qui contrastent avec les monuments de commémoration chargés de nous les rappeler.



Tour des Bouchers, Lauterbourg

D'autres monuments nous rappellent des guerres plus lointaines, comme les anciennes fortifications de Fort-Louis érigées sous Louis XIV ou encore les fortifications encore visibles à Lauterbourg construites par Vauban. A noter que de nombreuses églises ont été détruites.

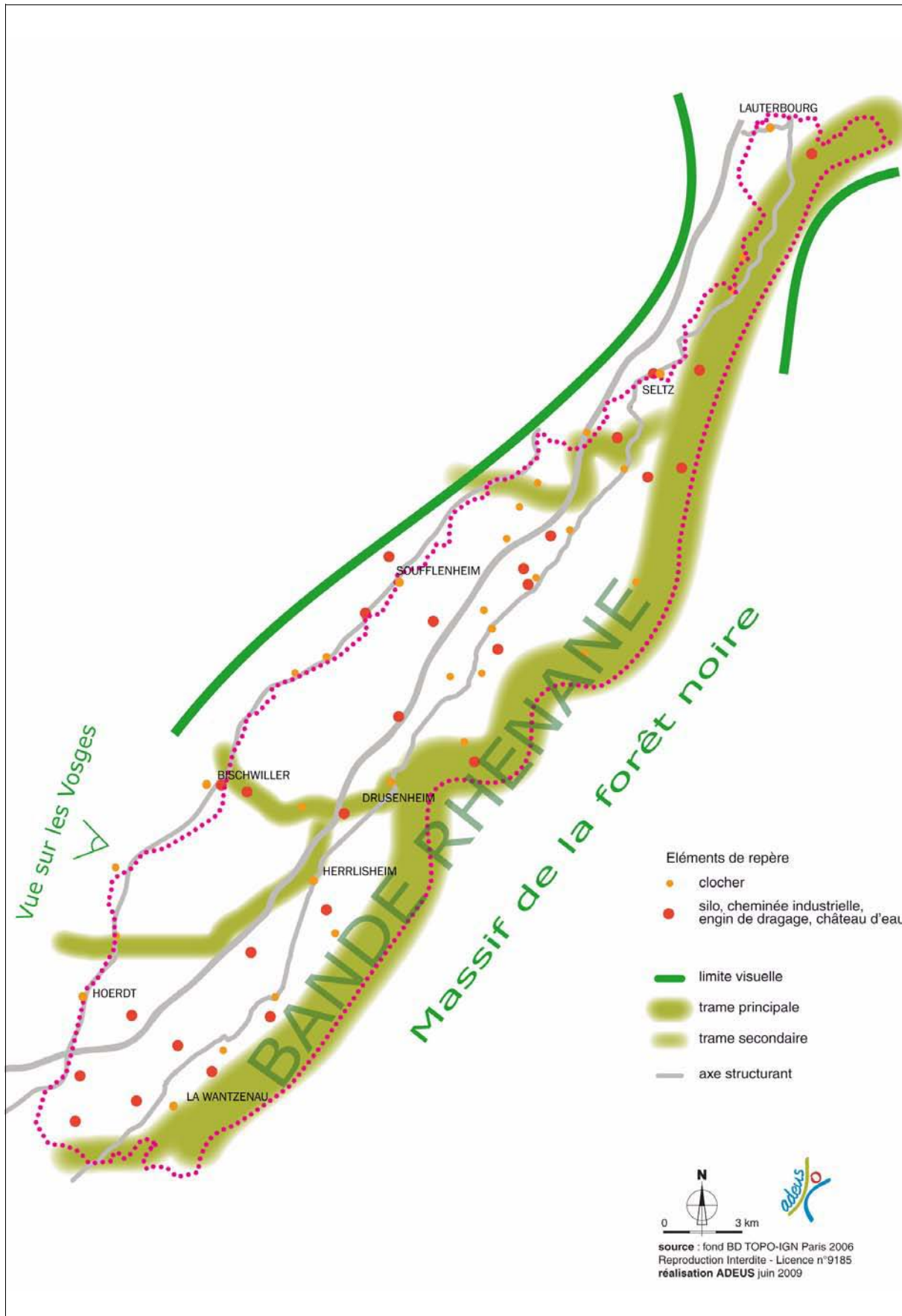
■ Une faible présence du tourisme

Le Ried Nord est un secteur peu touristique. Il ne possède pas de monuments ou de paysages très attractifs tels que les Vosges ou le Piémont viticole.

Il existe néanmoins quelques zones touristiques notamment autour des plans d'eau qui attirent de nombreux campeurs, comme le plan d'eau de la commune de Seltz par exemple (présence d'un bac) ou encore l'étang des alouettes à Lauterbourg.

A noter l'absence de structures d'accueil pour le tourisme "vert" (campings en ferme, fermes découvertes, fermes pédagogiques, fermes auberges) qui ne facilite pas la découverte de ce paysage si particulier du ried au tourisme.

Composantes visuelles



2. LES COMPOSANTES VISUELLES DU PAYSAGE

La partie précédente a permis de dégager et de comprendre les structures géographiques du paysage. Dans cette partie, il s'agira d'appréhender les structures visuelles du paysage, d'analyser la perception d'un territoire à travers ses trames, ses motifs, ses éléments repères, ses limites, etc.

■ Impressions dominantes

Les impressions dominantes sont celles d'un paysage plat compartimenté par la végétation et très influencé par la présence de l'eau, même si celle-ci n'est pas perceptible. Ce territoire ne dégage pas de perceptions lointaines du paysage. Seule la silhouette de la Forêt Noire se distingue en arrière-plan.

■ Trame

La principale trame du Ried Nord est formée par la structure naturelle des forêts autour du Rhin. Elle constitue un ensemble linéaire et continue sur l'ensemble de l'entité.

Cette trame principale est rejointe à divers endroits par des trames que l'on pourrait qualifier de secondaires et qui s'appuient également sur le réseau de cours d'eau.

Il s'agit de la trame de :

L'Ill :

Après avoir traversé Strasbourg, la rivière de l'Ill se jette dans le Rhin à la hauteur de Offendorf. Cette première trame secondaire très fine s'avance progressivement vers la Bande rhénane avant le point de confluence.

La Zorn et la Moder :

Cette trame est d'abord subdivisée en deux avec, d'un côté, la Zorn et, de l'autre, la Moder. Celles-ci se rejoignent à hauteur de Rohrwiller pour ne faire plus qu'un. La végétation accompagnant la Moder est plus conséquente que pour les autres rivières.

La Sauer :

Après avoir traversé la forêt de Haguenau, les méandres de la rivière de la Sauer sillonnent la plaine pour rejoindre le Rhin à hauteur de Munchhausen.

La Lauter :

Cette rivière en limite nord du département est bordée par une végétation assez conséquente et se jette quasi perpendiculairement au Rhin.



Un paysage plat compartimenté par la végétation



La forêt rhénane, trame verte principale



L'Ill au sud de l'entité



La Moder, une trame verte secondaire



La végétation forme des motifs qui organisent le paysage



La végétation ripisylve compartimente l'espace



Les clochers d'église, points de repère historiques des bourgs

■ Motif

Les motifs se distinguent de la trame. Ce sont des éléments particuliers ou de continuité, qui servent de repères et organisent la perception en donnant un sens au paysage.

Ces mêmes éléments se conjuguent en de multiples déclinaisons et composent des paysages différents.

La diversité de nature des motifs (haies, bosquets, végétation ripisylve, arbres d'alignement...) ainsi que la diversité de forme des motifs (taille, volume, couleur...) s'agencent différemment selon le lieux et créent ainsi une variété au niveau du champ visuel :

- La végétation ripisylve de hauteurs variées, à l'aspect linéaire, mêlent différentes teintes de vert et compartimentent l'espace.
- Les cultures aux couleurs variant selon les saisons forment un volume de taille continue et occupent les espaces compartimentés.
- Les arbres d'alignements alternent le long des routes avec des houppiers et des troncs de forme et de couleur différentes selon les routes. Selon la position de l'observateur, ils peuvent structurer légèrement l'horizon ou avoir un effet de fenêtre sur le paysage alentours.
- Les haies et les bosquets ponctuent ces différents ensembles à un rythme plus ou moins soutenu.

Ainsi, le Ried Nord se présente sous la forme d'une mosaïque de marais, d'étendues de laïches et de roseaux, de prairies humides alternant avec des prés secs et parfois même arides, de cultures entrecoupées de haies, de bosquets ou de boisements étendus d'aulnes, de frênes et de charmes. Cet ensemble est parcouru par un chevelu hydrographique dense qui est lui-même à l'origine de l'agencement de cette végétation en motifs.

■ Les éléments repères

Les principaux éléments repères du Ried Nord sont les clochers dominant les bourgs.

En dehors de ces repères historiques, d'autres repères plus isolés, mais pas moins visibles, jalonnent le territoire.



Les châteaux d'eau fendent l'horizontalité du territoire

- **les châteaux d'eau** : nombreux dans le Ried Nord, ils constituent un point d'appel pour l'œil de l'observateur et dominent par leur importante hauteur l'ensemble de la plaine rhénane. Leur verticalité fend l'horizontalité de cet espace plat.

- **les silos** : témoins de la présence d'une activité agricole, ils sont moins nombreux dans le paysage du Ried Nord, mais le ponctuent par endroits.
- **les cheminées d'usine** : que ce soit des usines pétrochimiques ou autres, elles s'élèvent dans le paysage pour témoigner de la présence marquée du secteur industriel. Celui-ci, extrêmement moderne, contraste avec le côté naturel et rural que dégage l'ensemble du ried.



Machines de dragage

- **les machines de dragage** : par la forte présence de gravières dans ce secteur, ces machines sont inévitables, surtout que la plupart d'entre elles sont d'une hauteur conséquente. Leur teinte grise détonne par rapport aux couleurs naturelles de la plaine.

Quant aux lignes électriques, avec leur structure légère, elles se remarquent peu compte tenu du caractère compartimenté et sans relief du paysage.

■ Frontières, limites et transition

Les limites de l'entité "Ried Nord" sont plus ou moins visibles selon les directions.

A l'est se situe la limite la plus franche de l'entité avec le Rhin. Que ce soit par son endiguement ou par le faible nombre de connexions avec l'Allemagne, le Rhin constitue une transition nette entre deux territoires.

A l'ouest, la limite est moins évidente visuellement. En effet, le décrochement du relief d'une dizaine de mètres seulement est assez faible comparé à la transition entre les Vosges et le plateau, d'autant qu'il est masqué par le cortège végétal qui l'accompagne.



Les lignes électriques, parties intégrantes du paysage



Le Rhin, limite franche à l'est



La Lauter, limite nord du territoire



Horizon végétal à l'ouest



L'A35, peu de contact avec l'urbanisation

Au nord, la limite est marquée plus ou moins par la rivière de la nouvelle Lauter et sa végétation ripisylve, au nord du bourg de Lauterbourg, et par la vieille Lauter et sa ripisylve, à l'est de Lauterbourg. Cette limite physique marque aussi la frontière entre la France et l'Allemagne.

Au sud, l'agglomération de Strasbourg constitue la limite du Ried Nord. Elle est lisible par le passage d'un territoire faiblement marqué par l'activité anthropique à un paysage extrêmement aménagé, notamment de zones d'activités. Elle offre directement une image tertiaire du territoire.

■ Limites visuelles, perspectives lointaines

Les limites visuelles sont formées de part et d'autre de l'entité par des forêts, avec un resserrement au nord entre Seltz et Lauterbourg.

L'arrière-plan de l'entité se caractérise, à l'est, par le relief de la Forêt-Noire, qui constitue une limite marquante et qui accentue la structuration nord-sud du territoire, et, à l'ouest, par le massif de la forêt de Haguenau et celui de Outre-Forêt.



Arrière-plan marqué par le massif de la Forêt Noire à l'est

■ Les parcours

Les paysages se lisent essentiellement à travers les parcours. Ce sont ces derniers qui permettent de découvrir le territoire et de le mettre en scène. Si le Rhin n'est pas présent dans le paysage, c'est qu'il n'est pas parcouru par la route et qu'on ne vit pas à ses abords. Cependant, la piste cyclable longeant en grande partie le Rhin est un cheminement essentiel à la découverte de ce territoire.

Les infrastructures proposent une découverte différenciée du territoire selon leur caractère et selon leur parcours. Ainsi, le territoire du Ried Nord est parcouru à la fois longitudinalement et transversalement, ce qui permet de le découvrir de manières diverses et variées.

• L'autoroute A35

L'autoroute A35, large et quasi rectiligne, donne à voir un paysage rural relativement homogène. Peu en contact avec l'urbanisation, et souvent bordée de végétation spontanée, elle n'offre pas de point de vue particulier.

- **La RD468 - RD248**

La RD468, prolongée par la RD248, est, par son échelle, son profil et son parcours reliant l'ensemble des villages bordant la Bande rhénane, en contact direct avec le territoire. Elle forme une route sinueuse, plantée, par sections, d'arbres d'alignement d'essences différentes, ce qui rompt avec l'homogénéité de son profil ancien lorsqu'elle était plantée d'un bout à l'autre du département.

- **La RD37**

La RD37 ne longe qu'une partie de territoire au sud. Parsemée de bosquets, elle donne à voir un paysage de maraîchage.

- **La RD223**

La RD223 est une route transversale très fréquentée, étroite et bordée sur toute sa longueur d'alignements d'arbres qui lui confèrent une grande homogénéité.

- **La RD 94**

La RD94 traverse également le Ried Nord transversalement. De même dimension que la RD223, elle n'est bordée d'arbres d'alignement que dans sa partie est. Du fait de son éloignement par rapport à l'agglomération strasbourgeoise, le trafic y est moins dense et l'on peut ainsi mieux apprécier la découverte des paysages sous cet angle de vue.

- **La piste cyclable du Rhin**

Une piste cyclable est aménagée aux abords du Rhin entre Drusenheim et Lauterbourg. Son parcours utilise majoritairement des voies existantes peu fréquentées certes, mais *a priori* pas aménagées pour faire découvrir le paysage du Rhin puisqu'il s'agit de voies de gestion des abords du Rhin, situées en contrebas des digues du fleuve. Un certain nombre d'attractions, en dehors du milieu naturel, ponctuent le parcours et mériteraient d'être revalorisées en faveur des promeneurs à vélo : les bacs à Drusenheim et à Seltz, le barrage d'Iffezheim, Fort-Louis, la base de loisirs de Seltz, les ports de plaisance, ... A noter la récente installation d'une gloriette qui est un support d'attraction aux abords du Rhin à Drusenheim.



La RD94, une découverte paisible depuis un axe transversal

IMPACT DE L'URBANISATION SUR LE PAYSAGE

1. LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Les paysages ne sont pas figés dans l'état où ils se présentent à un moment donné. Ils changent, sont en constante évolution, certes plus ou moins rapide, plus ou moins prononcée, mais toujours active. L'homme modèle, façonne les paysages au travers des activités qu'il exerce sur le territoire. Ainsi, les paysages se créent par l'influence des activités humaines sur l'espace, qui le transforment continuellement.

Par conséquent, un paysage en mutation évolue, change, se transforme et est le résultat ou la perception que l'on a d'un territoire qui subit une action modificatrice ou perturbatrice. Les interventions sur le paysage sont définies dans le temps et l'espace, le développement du territoire s'inscrivant dans le court, moyen ou long terme au travers des actions et des politiques de planification.

La mutation d'un paysage est fonction de la volonté politique traduite de manière législative et réglementaire ou de l'absence de protection sur ce territoire, mais également des actions de chacun (habitants, acteurs économiques...).

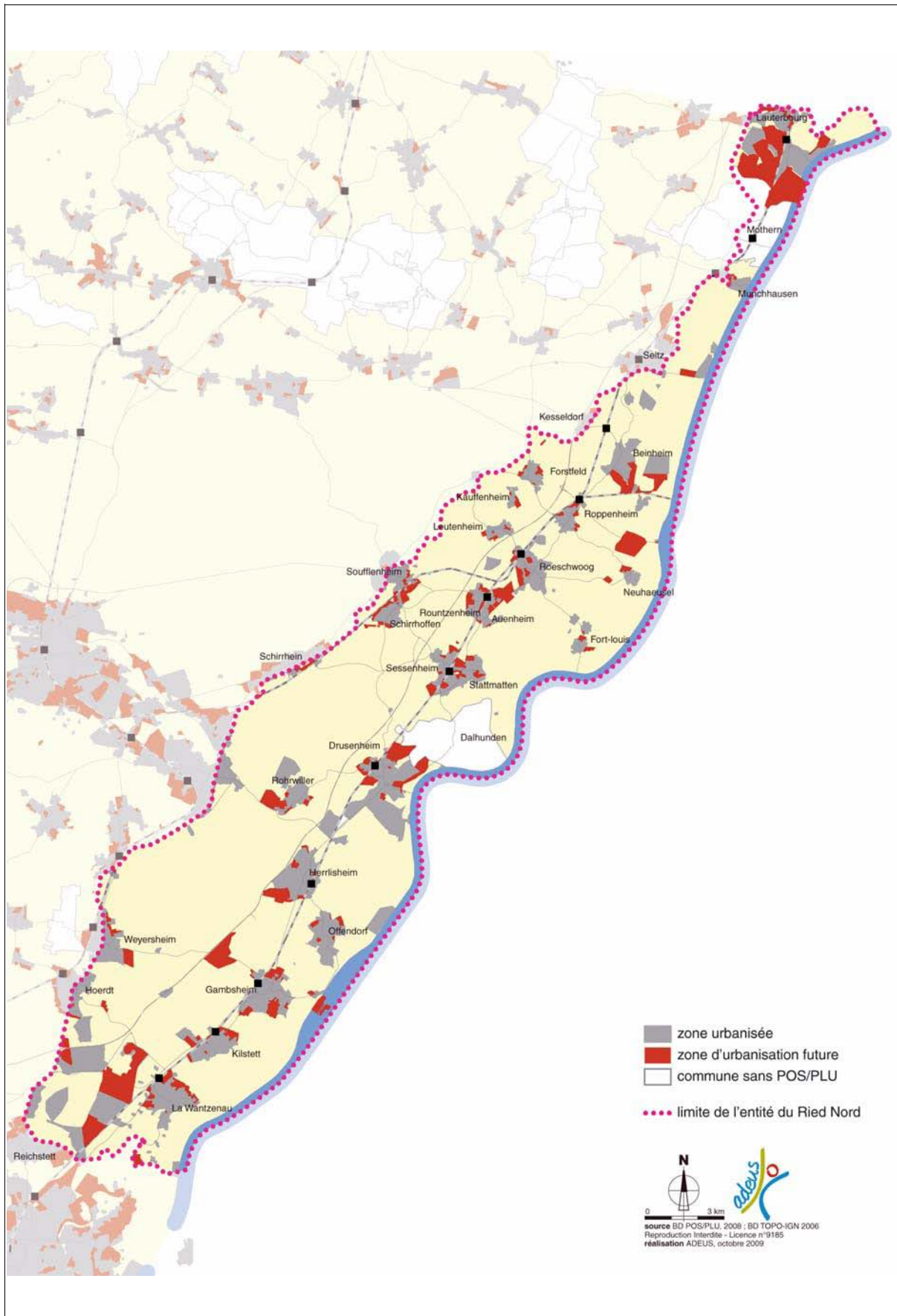
Objectifs et méthode utilisée

Les *objectifs* recherchés dans l'entité Ried Nord consistent à appréhender la dynamique des paysages par rapport aux tendances d'évolution en terme d'urbanisation.

La *méthodologie* utilisée consistera à :

- analyser par l'exploitation de la base de données POS/PLU l'état actuel de l'urbanisation ainsi que les évolutions de la vocation des sols en termes d'extension de l'urbanisation ;
- identifier les impacts sur le paysage en croisant les évolutions de l'urbanisation avec les « paysages reconnus » parmi lesquels sont recensés les milieux naturels représentatifs d'une grande partie de l'identité du territoire.

Paysages en mutation



1.1. LES EXTENSIONS URBAINES

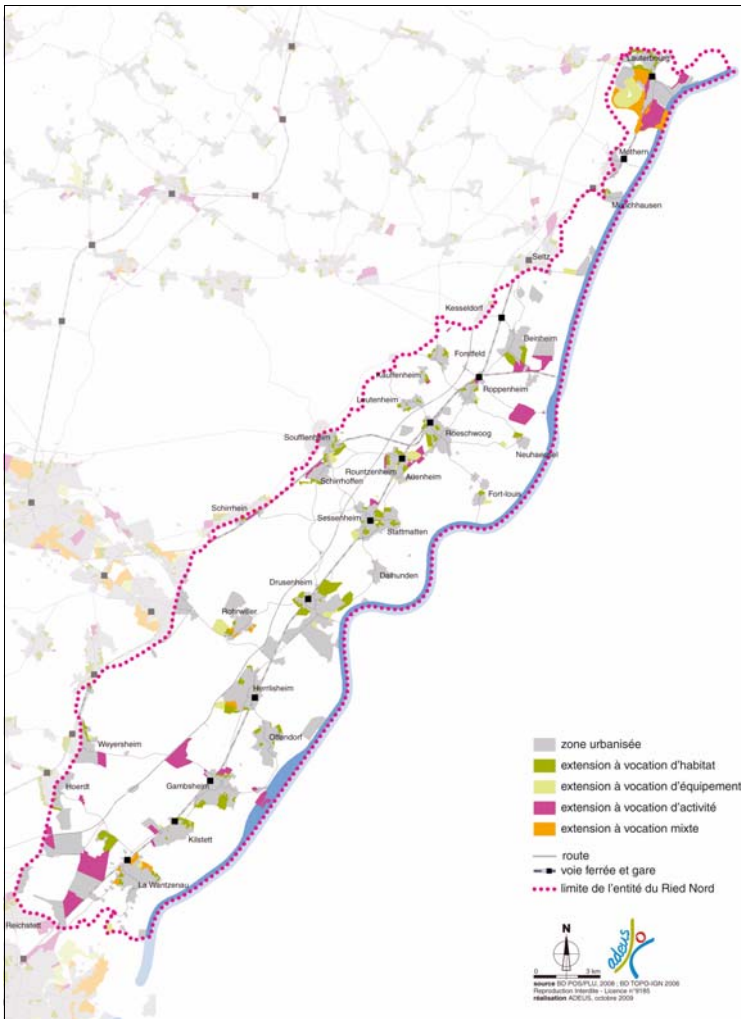
Les secteurs à urbanisation future (cf. carte « paysages en mutation »), répertoriés dans les documents de planification urbaine (POS/PLU), montrent une poursuite de l'étalement urbain plus ou moins généralisé.

On constate que les zones d'activité s'implantent en répondant à une logique de proximité des axes importants. C'est le cas des grandes zones d'activités prévues à la Wantzenau, Gambsheim, qui se greffent sur l'A35, et de Roppenheim qui se greffe sur la D4, lieu de passage vers l'Allemagne. A noter celle de Lauterbourg qui se greffe sur le Rhin, autre axe de communication important.

Les zones d'habitat s'implantent dans le prolongement des bourgs existants ; elles représentent, dans l'ensemble, des surfaces de petite taille comparé à celles des bourgs, excepté à Drusenheim qui prévoit un plus fort développement.

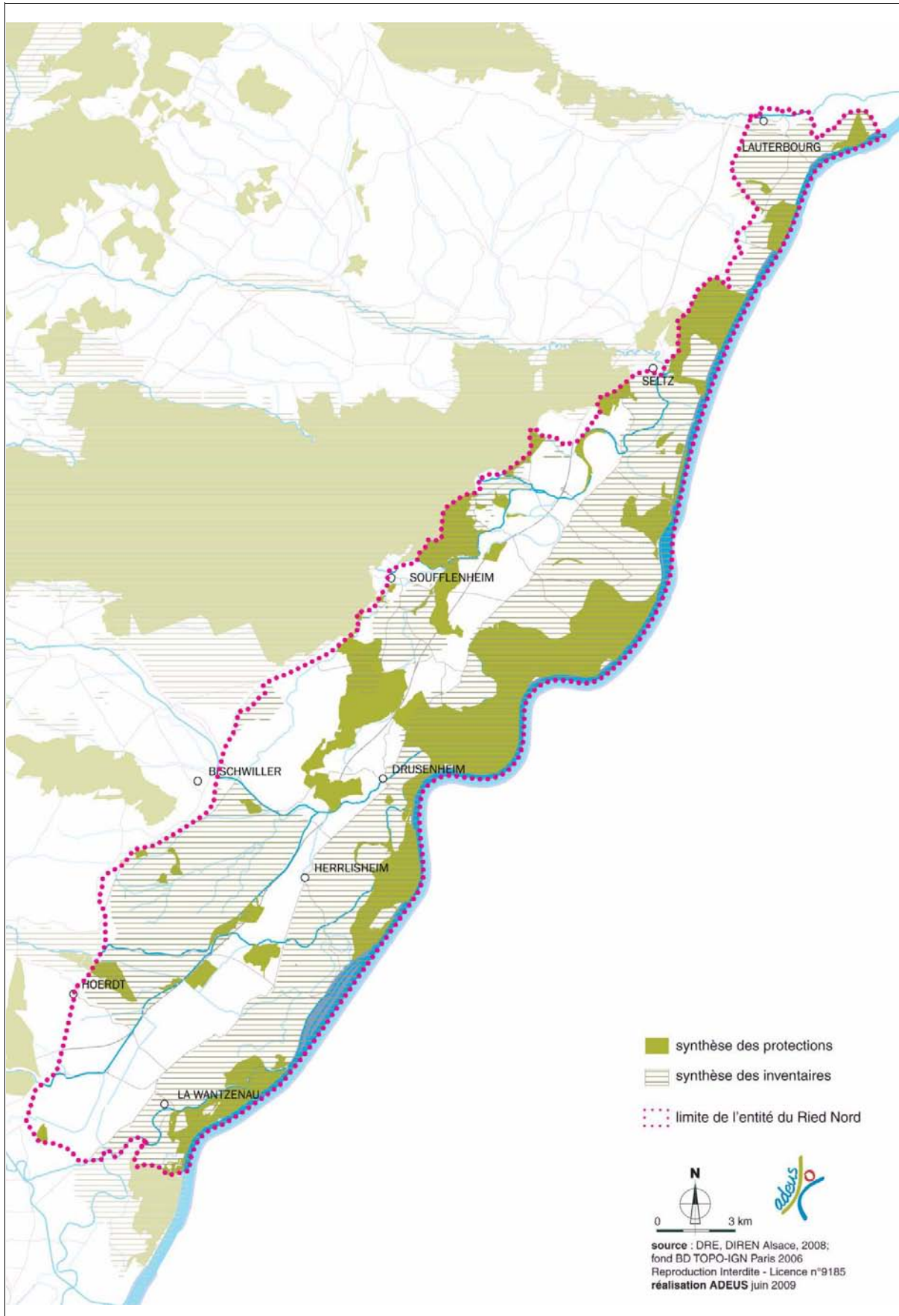
Le développement très contraint de l'urbanisation sur le territoire et la maille des villages déjà très serrée dessinent une urbanisation avec une tendance à la conurbation.

Paysages en mutation - détail



Paysage en mutation

Paysages « reconnus »



1.2. LES PAYSAGES RECONNUS

Sont désignés, dans ce chapitre, «paysages reconnus» les paysages recensés essentiellement pour leur richesse écologique ; ils composent le patrimoine naturel protégé et inventorié. Ces milieux correspondent aussi à des paysages spécifiques de valeur. Ils ne recouvrent pas forcément l'ensemble des paysages de valeur, mais donnent un bon aperçu des sites marquant l'identité du territoire. Par ailleurs, leur reconnaissance en termes de protections et d'inventaires en font des paysages sensibles.

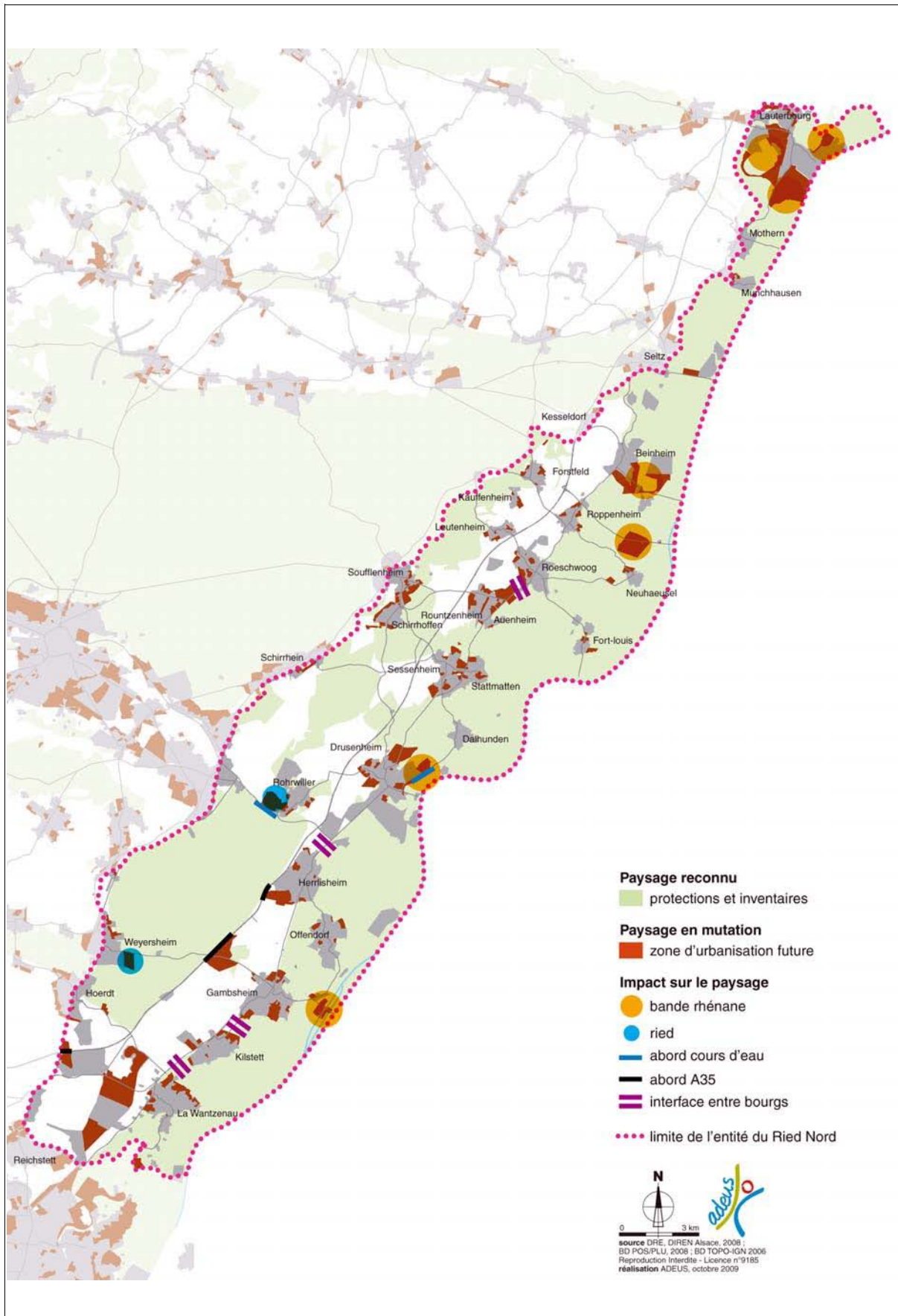
Dans ce secteur, la presque totalité de l'entité Ried Nord est considérée comme un «paysage reconnu». Sont compris :

- l'ensemble de la Bande rhénane, du Rhin jusqu'à la RD468/RD248 ;
- l'ensemble du ried Zorn-Moder entre Hoerdt et Rohrwiller et une partie de ses zones inondables de Rohrwiller jusqu'à Schirrhoffen ;
- l'extrémité est de la forêt de Haguenau.



La Bande rhénane, un paysage reconnu

Croisement entre paysages « reconnus » et en mutation



1.3. IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Le croisement entre les paysages en mutation et les paysages reconnus identifie des secteurs particulièrement sensibles par rapport à l'identité paysagère du Ried Nord. Les secteurs sensibles en termes d'impact sur le paysage sont :

- **la Bande rhénane**

Malgré l'ensemble des protections et inventaires couvrant la Bande rhénane, soulignant ainsi globalement la richesse de son patrimoine naturel, des zones d'extension grignotent encore cet espace. Il s'agit principalement de zones d'activités programmées à Gamsheim (au niveau du port), Roppenheim, Beinheim et Lauterbourg. L'extension prévue à Roppenheim aux abords de la D4, à proximité de l'Allemagne, constitue un impact particulièrement important en rupture avec les caractéristiques naturelles de la Bande rhénane, d'autant qu'il marque une des deux portes d'entrée dans le Ried Nord en provenance de l'Allemagne, à l'est du Rhin. Les extensions programmées à Lauterbourg ont également un impact important dans la mesure où ils constituent une emprise très significative dans la Bande rhénane, marquant l'approche du bourg et se situant entre le bourg centre et le Rhin et entre le bourg centre et la base de loisirs.

- **les abords de cours d'eau**

Les cours d'eau représentent des éléments identitaires forts du paysage du Ried Nord. L'urbanisation à leur abord entraîne des risques de privatisation des berges, d'artificialisation des bords de rivières ou de rupture dans la continuité d'un corridor végétalisé et éventuellement promené.

- **le ried Zorn Moder**

Le ried Zorn-Moder est un espace fragile également représentatif de l'identité du territoire. Délimité à l'est par le Landgraben et l'A35, il se voit empiété par une zone d'activités programmée à Weyersheim, déconnectée du bourg.

- **l'interface entre les bourgs**

Les bourgs étant disposés selon une maille serrée, leur extension réduit l'espace de transition entre chacun d'eux et entraîne un risque de conurbation. On note un risque notamment entre :

- La Wantzenau, Kilstett et Gamsheim,
- La Wantzenau, Gamsheim et les extensions prévues le long de l'A35,
- Auenheim et Rountzenheim.



Privatisation des berges



Extension de bourg sur l'espace agricole



Des bâtiments de zones d'activités non intégrés au paysage

- **les abords de l'A35**

Peu urbanisée sur son parcours, l'A35 voit un grand nombre d'extensions de grande emprise se développer le long de son axe, en particulier vers le sud du Ried Nord à l'approche de l'agglomération strasbourgeoise. L'autoroute étant un axe de fort trafic, elle constitue une vitrine du territoire à soigner.

- **l'interface entre milieux urbanisés et milieux agricoles**

L'extension de l'urbanisation en lien avec les bourgs existants entraîne une modification de l'espace de transition entre espace bâti et espace agricole. Cet espace de transition est d'autant plus sensible visuellement qu'il se voit de loin sur un territoire plat tel que le Ried Nord et qu'il véhicule l'image de «l'entrée de ville», première impression du caractère de chaque village.

SYNTHÈSE VALEURS-CLÉS DU PAYSAGE



La bande rhénane, une richesse reconnue à l'échelle européenne



Le Rhin, la base de l'entité



Un territoire plat...



... imprégné deau



L'exploitation des gravières cotoie les zones de loisirs



La poterie à Soufflenheim



Le Rhin, élément structurant nord-sud



L'autoroute A35, élément structurant nord-sud

SYNTHÈSE : VALEURS-CLÉS DU PAYSAGE

Un territoire façonné par le Rhin

- Forêts alluviales à la végétation luxuriante issues de la géographie du Rhin avant son endiguement. Aujourd'hui connues comme un écosystème unique en Europe, les forêts font l'objet d'une protection quasi intégrale.
- Diversité floristique et faunistique incroyable dans le Ried Nord, liée au milieu du Rhin : deux des huit réserves naturelles alsaciennes - le delta de la Sauer et la forêt d'Offendorf -, réseau Natura 2000, important corridor ornithologique
- Activité économique bien présente en lien avec le Rhin (industrie pétro-chimique, raffineries, amidonnerie, ports, barrages) qui est aussi le plus grand axe navigable d'Europe.

Un territoire plat imprégné d'eau

- Relief quasi inexistant
- Rivières vosgiennes nombreuses (Zorn, Moder, Sauer, Eberbach, Lauter) qui descendent des Vosges et se rejoignent sur le Ried Nord avant de se jeter dans le Rhin
- Plus de la moitié du territoire couverte de zones humides ou de zones inondables composant une partie du paysage ello-rhénan : les rieds
- Maillage de rivières important ; chevelu hydrographique dense et ramifié, au débouché des rivières sur le Ried Nord
- Formes de cours d'eau spécifiques, aux lignes sinueuses dessinant des méandres
- Diversité des formes d'eau (ried, gravière, fleuve canalisé, rivières sinueuses, bras mort...)
- Des éléments repères en lien avec l'eau : châteaux d'eau, engins de dragage, cheminées d'usine.

Un sol qui a marqué l'économie et le paysage du Ried Nord

- Exploitation des gravières qui représentent encore un intérêt économique important, dites « L'or blanc du Rhin »
- Important nombre de gravières dans le Bas-Rhin en raison de l'accumulation d'alluvions sur des épaisseurs considérables, auquel s'ajoute la présence d'une nappe phréatique de faible profondeur
- Plus de trente plans d'eau, dont vingt-et-un encore exploités comme gravières
- Transformation de gravières en espace de loisirs et de nature : bassin des Mouettes à Lauterbourg et centre de plein air de Seltz
- Sol argileux déposé par les rivières vosgiennes à l'origine du développement d'une production locale de poterie à Soufflenheim, village capital de la poterie d'Alsace

Un territoire structuré nord / sud

- Structuration de l'entité par le Rhin
- Le Rhin, une limite naturelle qui a déterminé l'organisation et l'occupation du Ried Nord
- Les principaux axes des réseaux routier (autoroute, RD468, RD248) et ferré implantés selon un axe nord-sud parallèlement aux lignes naturelles du territoire
- Structuration nord-sud renforcée par les massifs de la Forêt-Noire à l'est et de la forêt de Haguenau à l'ouest.



La Bande rhénane



Une végétation liée à l'eau



Extension galopante dans le couloir d'urbanisation



Des zones d'activités pas toujours intégrées au paysage



Milieu naturel et milieu industriel se superposent autour du Rhin



Une végétation omniprésente totalement corrélée à la présence de l'eau

- «Ried» (ou «Riet»), vieux terme allemand signifiant autrefois "roseau" qui témoigne d'un lien étroit de ce territoire avec l'eau
- Paysage de ried, mosaïque de prairies humides alternant avec des prés secs, de cultures entrecoupées de haies, de bosquets ou de boisements étendus d'aulnes, de frênes et de charmes
Cet ensemble est parcouru par un réseau dense de rivières.
- Développement de la végétation en corrélation avec la présence de l'eau par une nappe phréatique peu profonde et un réseau hydrographique dense
- Forêts situées en bordure du Rhin formant un noyau central pour la trame verte et une continuité paysagère et écologique pour la Bande rhénane.

Une urbanisation contrainte sur un couloir étroit

- Une urbanisation limitée par les zones inondables et les nombreuses protections de la Bande rhénane à l'est et par les zones inondables des rieds à l'ouest
- L'ensemble des zones urbanisées, autoroutes, routes départementales et voies ferrées, se concentrent sur une bande large de 1 à 3 km.
- Les villages forment une maille très serrée. Les extensions urbaines conduisent à un resserrement de l'urbanisation entre l'A35 et la RD468 avec une tendance à la conurbation.

Un territoire de contrastes

- Contraste de milieux : paysage naturel d'une grande richesse, avec ses forêts alluviales et les méandres des cours d'eau qui créent une ambiance de «jungle», et paysage industriel, avec ses usines pétro-chimiques, ses barrages hydrauliques, une raffinerie et ses ports industriels
- Contraste des formes et des logiques de développement et d'urbanisation : axes rectilignes autoroute, Rhin endiguée et voie ferrée opposés aux sinuosités des rivières et ligne de la route départementale se profilant entre les bourgs
- Contraste des formes et fonctions des voies routières : rôle de voie de transit de l'autoroute qui traverse linéairement le territoire et développe peu de raccordements, par opposition à la RD468 qui traverse le territoire en adaptant son tracé à la géographie du terrain et son profil à la desserte des villages, développant ainsi un rapport de proximité au site.

ENJEUX DE PAYSAGE

1. LES ENJEUX MAJEURS POUR L'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU TERRITOIRE

Ce chapitre présente une synthèse des grands enjeux pour l'aménagement qualitatif du territoire. La prise en compte des enjeux a pour objectif de préserver et de valoriser les spécificités du territoire, qu'elles soient géographiques, culturelles ou historiques, afin de concevoir ses évolutions dans le cadre de ses caractéristiques identitaires.

1.1. PRIORISER LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE DU MILIEU LIÉ AU RHIN

Le Rhin est le fondement de l'identité du Ried Nord. Le fleuve et son milieu rhénan bénéficient d'un patrimoine naturel exceptionnel qui dépasse largement l'échelle du Ried Nord puisqu'il est reconnu à l'échelle européenne et que son paysage s'étend au territoire transfrontalier beaucoup plus vaste que celui de l'entité même.

La richesse du paysage du Rhin est liée à :

- la présence de l'eau et des forêts, qui créent des paysages naturels aux ambiances verdoyantes, sauvages et intimistes alternant avec des espaces plus ouverts de prairies ou de gravières, offrant ainsi des contrastes intéressants ;
- l'activité sur le Rhin, et en particulier aux péniches et autres embarcations dont le passage crée une animation pour les promeneurs.

L'endiguement du Rhin, avec ses lourds travaux, a profondément modifié son milieu qui s'est beaucoup dégradé. Les forêts ont fortement diminué et les bras d'eau se sont asséchés, entraînant une perte de biodiversité ; les digues créent de grands espaces arides qui coupent le fleuve de son milieu rhénan ; de nombreuses activités industrielles se sont greffées sur le Rhin, entraînant des fonctionnements et des représentations contradictoires avec le milieu naturel fragile qui constitue sa valeur. Le paradoxe qui s'est développé autour du milieu rhénan entre la volonté de protéger le milieu naturel en limitant l'accès au public et celle de répondre aux besoins économiques s'est traduit par un appauvrissement du potentiel naturel rhénan. Des atouts existent pourtant pour valoriser le site, mais restent sous-exploités : un milieu écologique riche, une faune ornithologique importante, la présence de ports de plaisance, de cheminements cyclistes, de bacs reliant les deux rives, de gravières transformées en bases de loisirs, etc.

Il est évident que la valorisation environnementale et paysagère du Rhin ne peut avoir de sens que dans le cadre d'une réflexion transfrontalière associant les deux rives.



Patrimoine naturel riche du paysage rhénan



Animation sur le Rhin



Aménagement au niveau du delta de la Sauer



Aire de pique-nique au bord du Rhin



Activité économique dans la bande rhénane

La valorisation du Rhin et de son milieu se fait par :

- la reconquête d'un milieu cohérent valorisant sa biodiversité (reconquête des prairies, renforcement des continuités végétales), la limitation des zones d'urbanisation « type Roppenheim », la remise en eau des bras morts, la limitation des extensions de gravières, la renaturation des gravières en fin d'exploitation, etc. ;
- la prise en compte du milieu rhénan comme un réseau structurant de l'identité paysagère et de la trame verte, non seulement à l'échelle du Ried Nord mais aussi à l'échelle de l'ensemble du département et de la région ;
- la valorisation des berges du Rhin et la mise en scène des éléments existant sur le Rhin (bac, gravière, observation des bateaux, des oiseaux, réhabilitation des abords de barrage, création de halte pique-nique) ;
- une articulation de la bande rhénane avec le chapelet de bourgs qui la jouxtent, afin que l'urbanisation bénéficie de la proximité d'une trame verte structurante du territoire en tant que réseau attractif d'un cadre de vie de qualité ;
- l'intégration des activités économiques de manière à ce qu'elles limitent les nuisances au milieu, que ce soit en termes d'accessibilité, de rupture physique, de nuisances sonores et visuelles, etc. ;
- la mise en réseau de cheminements piétons/vélos/cavaliers valorisant les éléments les plus attractifs du milieu rhénan, tant naturels (paysage de rivières, forêts alluviales, observation ornithologique, ...) que construits (Fort Louis, port de plaisance, base de loisirs, observation des bateaux qui passent, ...) ;
- le développement de l'offre touristique adaptée au milieu (tourisme vert et pédagogique, observation de la nature, etc.).

1.2. PRÉSERVER ET VALORISER LE RIED

Le Ried Nord est à la base un paysage constitué de rieds. Cependant, le paysage du ried a beaucoup évolué ces dernières décennies. Avec l'endiguement du Rhin, les remembrements et la rectification de certains cours d'eau, le milieu s'est peu à peu asséché et les prairies ont été retournées au profit de cultures et en particulier celle du maïs. De plus, la rareté d'espace non contraint - sans protections environnementales ni zones inondables -, la proximité de l'agglomération strasbourgeoise et la facilité d'accès qu'apporte l'A35 génèrent une concurrence forte entre l'urbanisation, les espaces de protection et les terres agricoles dans laquelle le ried est souvent perdant.

De Hoerdt à Rohrwiller au débouché de la Zorn et de la Moder, de la Wantzenau à Lauterbourg le long du Rhin, c'est la gestion des zones humides du ried qui est en jeu et plus largement de l'ensemble des zones inondables.

Les rieds sont pourtant des paysages emblématiques de la plaine d'Alsace, et même s'ils sont moins spectaculaires que les paysages de vignoble du Piémont viticole et des Vosges, ils présentent un paysage diversifié, d'une flore et d'une faune riches et jouent un rôle important pour la recharge de la nappe phréatique.

Un des enjeux du Ried Nord tient dans la reconnaissance de la valeur des rieds et de la reconquête qualitative de ces précieux milieux humides, à savoir :

- protéger et valoriser les caractéristiques naturelles du ried (zone humide, fossé, prairie, boisé, végétation spécifique au milieu) ;
- valoriser les confluences des cours d'eau au niveau des rieds (confluence Moder/Zorn, Souffel/Ill, Moder/Ill, Delta de la Sauer) ;
- développer son accessibilité et sa visibilité au bénéfice des habitants, riverains, passants... ;
- favoriser un tourisme adapté au milieu (promenades sur pontons, belvédère d'observation des oiseaux, cabane pédagogique, promenade en barque...) ;
- valoriser les liens que forment les rivières entre les rieds et la bande rhénane par le développement de corridors verts et celui de cheminements vélos là où c'est pertinent ;
- préserver de toute urbanisation les rieds, en particulier ceux soumis à inventaires.



Ried de la Zorn

1.3. MAÎTRISER ET ORGANISER L'URBANISATION SUR LE COULOIR STRASBOURG/LAUTERBOURG

L'espace bâti linéaire du Ried Nord représente un enjeu majeur pour ce territoire puisqu'il regroupe sur un mince couloir l'ensemble de sa population et une partie de ses activités. Le Ried Nord constitue en outre un territoire à la fois proche de l'agglomération strasbourgeoise, et facilement accessible par l'autoroute, et proche de villes allemandes économiquement dynamiques par la RD2, la RD4 et la RD87.

Les dynamiques d'évolution à risque concernent l'urbanisation autour des axes RD468/voie ferrée/A35, RD248/voie ferrée/A35 et de l'espace agricole aux abords :

- Les villages s'étalent jusque parfois approcher le bourg voisin (Auenheim/Rountzenheim, La Wantzenau/Kilstett, Kilstett/Gamsheim), réduisant ainsi l'espace de respiration entre eux.

- L'extension des villages est peu connectée au noyau ancien.
- L'urbanisation des villages se développe, le plus souvent, sans lien avec la bande rhénane.
- La D468, autrefois plantée du nord au sud du département, a perdu sa cohérence d'ensemble : plantée partiellement et composée d'essences différentes selon les tronçons, sa structuration globale s'est altérée.
- Les ronds-points qui se développent sur la RD468 cristallisent un urbanisme d'activités/commercial déstructurant, dévalorisant les paysages.
- L'étalement urbain consomme des terres agricoles en zones inondables ou dans la bande rhénane.

L'enjeu consiste à organiser la cohabitation entre noyau villageois ancien, lotissements, zones commerciales et d'activités tout en respectant les caractéristiques naturelles du territoire.

La maîtrise et l'organisation de l'urbanisation sur le Ried Nord passe par une démarche intercommunale fondée notamment sur les principes de :

- confortement des centralités existantes ;
- développement de liens à créer entre centralités existantes et nouvelles extensions ;
- valorisation des éléments patrimoniaux et naturels dans les bourgs (quartiers anciens, bâtiments de qualité, espace public, etc.) ;
- mise en valeur paysagère des rivières dans la traversée des villages ;
- requalification des abords de villages ;
- préservation de « coupures vertes » entre les villages et inconstructibilité des abords des voies principales (RD468, RD248, RD29, RN63) reliant les villages ;
- requalification de la RD468, en lui redonnant une cohérence globale sur l'ensemble du territoire, à travers notamment son profil et son accompagnement végétal ;
- interdiction d'urbaniser aux abords de l'A35 si le bâti n'est pas dans la prolongation du bourg ;
- mise en relation des villages avec la bande rhénane en tant que trame paysagère structurante du territoire ;
- développement d'un réseau de cheminements piétons/vélos entre les villages.



La Moder à Drusenheim



Préserver les coupures vertes

1.4. GÉRER L'INTÉGRATION DES GRAVIÈRES

De nombreuses gravières existent qui ont fortement modifié le paysage du Ried Nord en le « gruyérisant ». Sur les 30 réparties sur le territoire, les deux tiers sont encore en exploitation et leur situation dans la bande rhénane et les rieds est conflictuelle par rapport au milieu naturel sensible et protégé du Rhin, que ce soit en termes de pollution de la nappe phréatique ou par rapport aux nuisances qu'elles génèrent pour les usagers voulant bénéficier du milieu naturel. Ce qui pose la question de la gestion des gravières non exploitées et de l'intégration de celles qui sont encore en exploitation.

L'enjeu au niveau des gravières porte sur :

- la gestion de la cohabitation entre les activités des gravières en exploitation et le milieu naturel sensible où elles sont localisées ;
- la gestion et la valorisation des gravières non exploitées ;
- la mise en oeuvre d'un plan de réaménagement des gravières en fin d'exploitation.

1.5. PRÉSERVER ET VALORISER LES VALLÉES DE LA ZORN, MODER, SAUER ET LAUTER

Les vallées de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach et de la Lauter forment des sillons parallèles en provenance des Vosges. Orientées ouest-est, elles débouchent toutes dans le Ried Nord, créant des paysages tout à fait uniques caractérisés par :

- une dynamique de formes dessinées par les méandres ;
- la présence de nombreux cours d'eau (affluent, fossé, bras mort) et de zones humides qui s'y associent ;
- l'accompagnement d'une végétation ripisylve et de boisés qui soulignent la dynamique et cloisonnent le paysage.

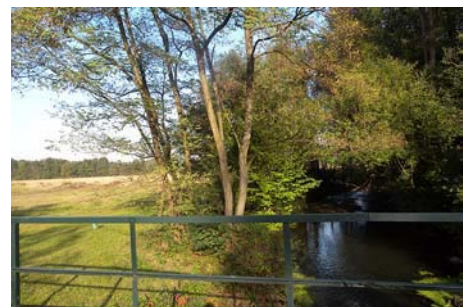
Les rivières constituent en outre de véritables traits d'union entre le territoire en plateau, formé par les collines de Brumath, la forêt de Haguenau et l'Outre Forêt, et le Rhin. A l'échelle du Ried Nord, elles constituent le lien direct entre les milieux naturels des rieds et le milieu rhéan.

Ces paysages sont aujourd'hui en partie protégés ou inventoriés pour leur valeur écologique, mais restent peu connus et peu fréquentés.

L'enjeu au niveau des rivières consiste à mettre en réseau l'ensemble des linéaires des bords d'eau en lien avec les rieds et le milieu rhéan, dans une trame progressivement constituée et mise en valeur, portant une attention particulière à certains lieux stratégiques tels que le contact avec les villages et les confluences.

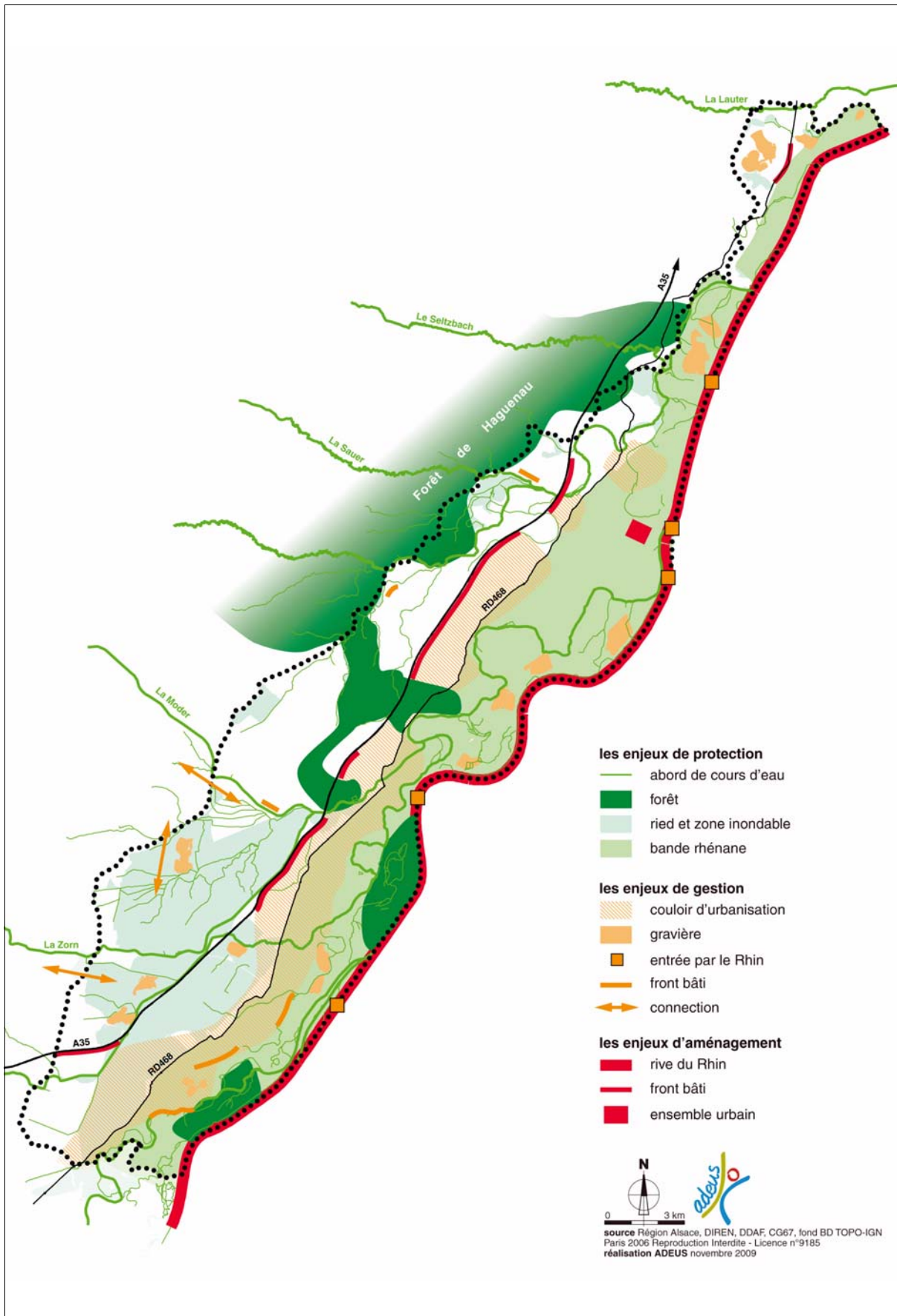


Gérer la cohabitation entre les activités et le milieu naturel



Les rivières, des liens entre rieds, forêts et bande rhénane

Enjeux de paysage du Ried Nord



Il s'agit de :

- préserver l'espace de dynamique hydraulique du cours d'eau et y valoriser ses caractéristiques naturelles ;
- s'appuyer sur les rivières pour mettre en place une trame verte reliant notamment les rieds, les forêts, la bande rhénane ;
- s'appuyer sur le réseau des rivières pour développer un réseau structurant de cheminements piétons-vélos ;
- valoriser l'interface bâti/non bâti lors du contact avec les bourgs (aménagement qualitatif des berges, accessibilité, création d'espaces publics) ;
- identifier les lieux où le paysage est de grande qualité, les préserver et les valoriser.



Les rivières, un réseau de trame verte potentiel



Abord de la Moder aménagé



Prairie du ried de la Zorn



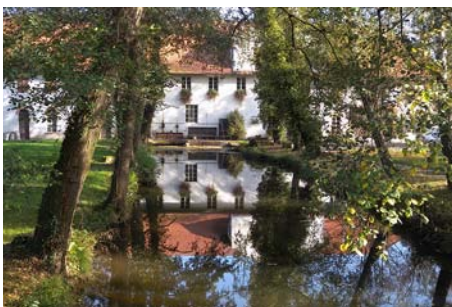
Patrimoine bâti à Seltz à protéger et valoriser



Structures végétales à protéger



Abords de la Sauer à protéger



Le moulin de Forstfeld,
un patrimoine à protéger

2. TROIS CATÉGORIES D'ENJEUX

Les enjeux sont classés en trois catégories définies selon les termes de la convention européenne de paysage d'octobre 2000. Ces trois catégories d'enjeux sont cartographiées (« Enjeux de paysage du Ried Nord ») et classées par couleur :

- enjeux de protection en vert,
- enjeux de gestion en orange,
- enjeux d'aménagement en rouge.

2.1. ENJEUX DE PROTECTION

Protection : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

■ Les rieds

- protéger et gérer les caractéristiques naturelles du ried (zone humide, fossé, prairie, boisé, végétation spécifique au milieu).

■ La bande rhénane

- protéger les caractéristiques spécifiques du milieu rhénan (milieu alluvial, massif boisé, ancien bras du Rhin, zone humide, prairie) ;
- limiter toute urbanisation future hors bourg (type zone commerciale de Roppenheim) ;
- préserver et valoriser le patrimoine bâti lié au Rhin (maisons des douanes et bac à Seltz, pont viaire et ferroviaire de la RD87, etc.).

■ Le couloir d'urbanisation

- protéger les espaces non bâtis qui séparent encore les bourgs le long de la RD468 ;
- protéger les structures végétales animant l'espace agricole aux abords des bourgs (arbre isolé, bosquet, haie, verger, etc.).

■ Les rivières

- protéger et gérer un large corridor non bâti aux abords des rivières (incluant les zones inondables) afin de créer des corridors écologiques au bénéfice des plantes et des animaux, ainsi que des circulations douces au bénéfice des hommes ;
- protéger, gérer, conforter la végétation ripisylve ;
- préserver et restaurer le patrimoine lié aux rivières (moulin, passerelle, etc.).

2.2. ENJEUX DE GESTION

Gestion : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de le guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.

■ Le ried de la Zorn

- valoriser le paysage du ried de la Zorn visible à partir de l'A35 ;
- encourager la reconquête de prairies.

■ La bande rhénane

- gérer l'urbanisation en cours et future au niveau de la bande rhénane (Roppenheim) afin de limiter les ruptures ; gérer les abords visuels de l'espace bâti de Roppenheim situé sur la D4, porte d'entrée du Ried Nord à partir de l'Allemagne ;
- valoriser les points de passage entre les deux rives du Rhin.

■ Le couloir d'urbanisation

- maîtriser l'urbanisation autour des ronds-points qui cristallisent un développement urbain anarchique et déstructurant ;
- limiter le mitage des espaces agricoles entre les bourgs ;
- éviter d'urbaniser les abords de l'A35.

■ Les rivières

- encourager et maintenir les prairies et leur développement plutôt que celui de cultures dans les vallées, particulièrement lorsque les zones sont humides.

■ Les gravières

- valoriser l'accès vélos aux gravières réaménagées en bases de loisirs ;
- favoriser la visibilité des gravières.



Bac à Seltz



Mitage des espaces agricoles à limiter



Prairies à maintenir aux abords des rivières



Gravière jouxtant la RD468 à rendre visible



Delta de la Sauer, ...



... un site à rendre plus visible et accessible

2.3. ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

Aménagement : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

■ Les rieds de la Zorn et rhénans

- préserver et encourager les plantations adaptées au milieu ;
- développer leur accessibilité et leur visibilité au bénéfice des habitants, riverains, passants... ;
- améliorer la signalétique d'accès au Delta de la Sauer.

■ La bande rhénane

- mettre en scène, à partir de la RD468/RD248, les routes vers le Rhin ;
- valoriser les liens entre le milieu rhénan et les bourgs limitrophes en développant des pistes cyclables et/ou des promenades piétonnes confortables et sécuritaires (à l'écart des circulations de camions, là où il y a des gravières) ;
- aménager l'urbanisation en lien avec la bande rhénane, par exemple en créant des espaces publics de transition entre l'espace bâti et les milieux protégés, en articulant espace protégé et espace bâti à travers un réseau d'espaces et d'équipements publics (sportifs, culturels, ludiques, scolaires, administratifs, ...)
- rendre plus attractives les bases de loisirs existantes (base de loisirs de Seltz, ...).

■ Le couloir d'urbanisation

- encourager un urbanisme de zones d'activités ou commerciales mieux pensé en terme de paysage, moins consommateur d'espace et moins destructurant ;
- requalifier les entrées/sorties de bourgs, aux abords de routes - plantation d'arbres, gestion de la publicité, maîtrise architecturale, paysagère et urbaine - ;
- requalifier l'entrée sud de Lauterbourg, dégradée par la présence de zones industrielles peu attractives ;
- requalifier la RD468 et remettre en cohérence l'ensemble de son parcours, notamment à travers un accompagnement végétal homogène ;
- créer une limite plantée cernant les lotissements visibles des RD468, RD248 ou de l'autoroute ;

- mettre en valeur les bords de l'eau dans les villages - accessibilité, plantation, aménagement de qualité des berges.

■ Les rivières

- aménager des cheminements piéton/vélo en lien avec la trame verte des rivières ;
- créer des « fenêtres » sur les rivières lorsque celles-ci longent la route ou un cheminement piéton/vélo, (RD468/ Sauer à Beinheim).

■ Les gravières

- réaménager l'entrée de la base de loisirs de Seltz afin de séparer les activités de loisirs et les activités d'exploitation liées aux gravières ;
- créer des « fenêtres » vers les plans d'eau lorsque celles-ci sont situées en bord de route ou de piste cyclable (RD468 à Beinheim).



Créer des « fenêtres » sur les rivières



Créer des « fenêtres » sur les gravières...



... situées au bord de la RD468 et d'une piste cyclable

ANNEXES

1. LEXIQUE

- **Aménagement des paysages** : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.
- **Anastomosé** : accolé sur une certaine longueur ou réuni, par un tronçon intermédiaire de deux bras ou cours d'eau. Se dit des cours d'eau qui ont des bras divaguant mais qui se rejoignent tel que le Rhin l'était avant sa canalisation.
- **Anthropique** : relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme.
- **Enjeu** : élément du paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement d'un secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédérera les interventions sur l'ensemble du territoire, d'une entité ou d'un lieu particulier.
- **Entité paysagère** : à une échelle donnée, portion d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères homogènes découlant de la perception, de l'organisation et de l'évolution des caractères suivants : morphologie, relief, occupation des sols, organisation du bâti, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique, etc.
- **Gestion des paysages** : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de le guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.
- **Houppier** : désigne l'ensemble des parties aériennes d'un arbre, à l'exception de la base du tronc (le fût). Le houppier désigne donc les branches, les rameaux et le feuillage d'un arbre.
- **Inflexion** : désigne l'action de fléchir, de courber ou de plier. En mathématiques, le point d'inflexion est un changement de concavité sur une courbe.
- **Laîche** : nom vernaculaire de plusieurs espèces de Carex, genre de plantes herbacées. Une espèce de Carex est visible ci-dessous :



- **Ligne de paysage** : trait continu, tel qu'une route, un alignement d'arbres...
- **Limite** : frontière entre deux unités. On peut distinguer deux types de limites : les ruptures et les transitions.
- **Motif** : élément d'une structure paysagère qui se répète. Thème pouvant varier sur la trame.
- **Paysage** : désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ ou humains et de leurs interrelations,

- **Protection des paysages** : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par la valeur patrimoniale émanant de la configuration naturelle et/ ou de l'intervention humaine.
- **Ried** : (ou «Riet») vieux terme allemand signifiant autrefois «le roseau». (Encyclopédie d'Alsace, Ed. 1985). Ainsi, un Ried correspond à un paysage dominé par les roselières.
- **Ripisylve** : forêt riveraine d'un cours d'eau.
- **Rupture** : surface réduite formant une frontière brusque entre deux espaces. Passage très soudain d'une entité paysagère à une autre.
- **Structure paysagère** : élément ou combinaison d'éléments d'un paysage que l'on retrouve de façon régulière dans une entité paysagère. Les structures paysagères se définissent comme l'agencement d'éléments végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains qui forment des ensembles ou des systèmes cohérents. Ils structurent l'espace rural et fondent son identité, et, à ce titre, méritent beaucoup d'attention.
- **Trame** : ensemble de lignes composant la structure du paysage.
- **Transition** : portion du territoire mettant en relation plusieurs entités paysagères. Une transition, à une échelle donnée, est caractérisée par une modification progressive des caractéristiques des deux entités paysagères, au fur et à mesure que l'on progresse vers l'une ou l'autre.
- **Vernaculaire** : qui est propre à une région ou à un pays ou à ses habitants. L'architecture vernaculaire, ici, est au sens de mise en oeuvre par les gens du pays.
- **Viaire** : relatif au réseau des rues d'une ville (réseau viaire).

2. MONUMENTS CLASSÉS, INSCRITS ET REMARQUABLES

Monuments classés et inscrits de l'aire d'étude

COMMUNES	MONUMENTS	DATE DU CLASSEMENT
FORT-LOUIS	Eglise catholique Saint-Louis [détruite]	Classement M.H. 1927
HOERDT	Ferme : façades et toitures des quatre bâtiments entourant la cour, y compris la Stube du rez-de-chaussée de la maison d'habitation	Inventaire 1984
LAUTERBOURG	Ancien château épiscopal : façades avec tourelle d'escalier et toiture	Inventaire 1932
	Calvaire	Inventaire 1932
	Eglise catholique de la Trinité, à l'exception de la sacristie axiale	Inventaire 1984
	Tour des Bouchers	Inventaire 1993
	Hôtel de ville : porte monumentale, vantaux compris	Inventaire 1932
	Porte de Landau	Inventaire 1932
ROESCHWOOG	Banc-reposoir dit banc du roi de Rome, entre Auenheim et Roeschwoog	Inventaire 1984
	Banc-reposoir dit banc du roi de Rome, entre Roppenheim et Roeschwoog	Inventaire 1984
ROPPEHEIM	Eglise protestante	Inventaire 1984
SELTZ	Eglise catholique Saint-Étienne : pierres tombales près de l'église	Classement M.H. 1898
	église avec son sol en totalité et les reliefs peints de la façade ouest, le portique nord, le campanile	Inventaire 2006
	Vestiges de l'abbaye Saint-Barthélémy : emplacement du troisième couvent : église abbatiale et bâtiments claustraux attenants au nord	Inventaire 1995
WANTZENAU (LA)	Moulin à huile, avec ses trois pressoirs et son tarare	Inventaire 2001
WEYERSHEIM	Eglise catholique Saint-Michel	Inventaire 1930

Source : DRAC Alsace.

Monuments remarquables de l'aire d'étude

COMMUNES	MONUMENTS REMARQUABLES
WANTZENAU (LA)	- Maisons de pêcheur XVIIe, XVIIIe, XIXe - Maison de boulanger XVIIe - Fermes de pêcheur XVIe, XVIIe, XIXe - Moulin de la Wantzenau
WEYERSHEIM	- Maison aux dîmes XVIIe - Moulin XVIIIe-XIXe
GAMBSHEIM	- Ferme et maison de tisserand XVIIIe - Presbytère dit Centre Médico-Psychologique XVIIIe - Chapelle Notre-Dame-Saint-Quirin XVIIe
OFFENDORF	- Maisons de pêcheurs et de bateliers XVIIe-XVIIIe
DALHUNDEN	- Moulin XIXe
HERRLISHEIM	- Synagogue milieu XIXe - Maison d'artisan XVIIIe
FORT-LOUIS	- Fortification d'agglomération dite fortification Vauban XVIIe - Château Balliston ou château de Fort-Louis XIXe
ROUNTZENHEIM	- Eglise et calvaire situé devant la façade XVIIIe - Eglise paroissiale Sainte-Croix, temple (simultaneum) XVIIIe
ROESCHWOOG	- Château XVIIIe - Eglise paroissiale Saint Barthélémy XVe-XVIe et XVIIIe
ROPPENHEIM	- Eglise protestante XIIe-XVIe-XVIIe et XXe - Eglise paroissiale Saint-Michel, temple XVIe-XVIIe
BEINHEIM	- Eglise paroissiale Sainte Croix XIVe-XVe et XVIIIe - Chapelle Saint-Vit XIXe - Château Schramm XVIIIe-XIXe
MOTHERN	- Eglise paroissiale Sainte-Marie milieu XVe-XVIIIe
LAUTERBOURG	- Caserne de cavalerie XVIIIe - Caserne royale XVIIIe - Chapelle de pèlerinage Notre-Dame-du-Bon-Secours XVIIe - Château fort milieu du Moyen-Age - Ligne fortifiée dite ligne de la Lauter ou ligne de Wissembourg XVIIIe - Porte du Milieu XVIIIe - Fortification d'agglomération avec tours XIIIe-XVe et XVIIIe - Maison du bailli Holzapfel, château épiscopal, école XVIe et XVIIIe
KAUFFENHEIM	- Moulin de Fortsfeld XIXe-XXe - Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste, temple Moyen-Age-XVIIe et XIXe
SOUFFLENHEIM	- Briqueterie Elchinger XIXe - Briqueterie Hassen XIXe-XXe - Cimetière Moyen-Age - Maison de forestier XIXe - Maison de potier XIXe - Maison forestière de Ramelshausen XIXe
ROHRWILLER	- Etablissement des eaux dit Wasserwerk de la ville de Haguenau XIXe

Source : Base de données Architecture - Mérimée - site internet du ministère de la culture

3. INVENTAIRES ET PROTECTIONS

Les contraintes et protections présentes dans l'entité « Ried Nord » peuvent être classées en 3 catégories :

Les outils de connaissance

- ZNIEFF,
- Zone humide remarquable,
- Natura 2000 ;

Les protections réglementaires

- Site inscrit,
- Arrêté de protection de biotope,
- Forêt de protection,
- Réserve naturelle régionale et instituée ;

Les outils de planification

- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- SAGEECE (Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Crues d'Eaux).

■ Inventaires et protections concernant les espaces naturels, outils de connaissance

- **ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique)**

Objectif :

C'est un outil de connaissance, un inventaire des espèces animales et végétales destiné à éclairer des décisions. Il regroupe un ensemble d'espèces végétales et animales protégées par la loi sur la préservation du patrimoine biologique (art.411-1 et suivants) qui énonce que : «est interdit la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales (protégées), etc.».

L'inscription sur cet inventaire entraîne également des contraintes à l'aménagement de zones de loisirs.

Deux types de zones sont individualisées :

- *zones de type I* : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ;
- *zones de type II* : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

- **ZNIEFF type 1 (intérêt biologique remarquable)**

- Forêt d'Offendorf (Offendorf + Gamsheim + Drusenheim)
- Barrage de Gamsheim - Iles et îlots en aval du barrage (Gamsheim + Offendorf)
- Pinède de Dalhunden (Sessenheim + Dalhunden)
- Inselgrund (Fort-Louis + Neuhausel)
- Roselière de Roeschwoog et Roppenheim (Roeschwoog + Roppenheim)
- Forêt de Beinheim (Beinheim + Seltz)
- Héronnière de Beinheim (Beinheim + Seltz)
- Delta de la Sauer - Prairies du Grosswoerth (Seltz + Munchhausen)
- Bras morts du Rhin (Munchhausen + Mothern)
- Prinzipice (Lauterbourg)
- Zone humide de l'Altrain (Lauterbourg)
- Coulée verte de la vieille Lauter (Lauterbourg)
- Roselière du Bois de l'Hôpital (Lauterbourg)
- Forêt de Lauterbourg (Lauterbourg)
- Terrain militaire de Vieil Empert (La Wantzenau)

- **ZNIEFF type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes)**

- Lit majeur du Rhin dans son cours supérieur entre Strasbourg et Lauterbourg
- Rhin canalisé et Vieux Rhin dans son cours moyen entre Strasbourg et Lauterbourg
- Ried de Sessenheim (Sessenheim + Rountzenheim + Soufflenheim)
- Aulnaies du pied de la terrasse de Haguenau (Soufflenheim)
- Ried de Weyersheim à Schirrhein.

- **Zone humide remarquable**

Objectif : Préserver les écosystèmes aquatiques affirmés.

Contraintes à la construction : sont soumis à autorisation de l'autorité administrative les installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles de (...) nuire au libre écoulement des eaux, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter atteinte gravement à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique.

Sont également interdits l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, le remblais de zones humides ou de marais.

Contraintes à l'aménagement de zones de loisirs.

Les zones humides remarquables du Ried Nord sont situées d'une part dans le Ried Zorn-Moder et d'autre part le long du Rhin.

La première grande zone humide est appelée «Ried de Weyersheim». Cette zone s'étend du cône de déjection de la Zorn au Rhin sur une surface de 1200 ha à 20 km au nord de Strasbourg.

Les autres zones humides se situent autour de l'Ill, de la Moder et de la Sauer en bordure de Rhin.

- **Natura 2000**

Objectif : conserver la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvage.

Les sites font l'objet de mesures, mais ne conduisent pas à interdire les activités humaines ; les mesures sont prises dans le cadre des contrats d'objectifs (DOCOB).

Contraintes à la construction :

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative (par exemple au titre du code de l'urbanisme, de la législation sur l'eau, de la législation sur les installations classées, ...) dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard d'objectifs de conservation de site. (L.414-3 du code de l'environnement)

Les projets susceptibles de porter atteinte à l'état de conservation du site ne pourront pas être autorisés, sauf raisons impérieuses d'intérêt public (assorties de mesures compensatoires). (Pour le détail se reporter à l'article L.414-4 du code de l'environnement et R.214-34 et suivants, partie réglementaire).

Les programmes et projets intéressant un site Natura 2000 devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences dès lors qu'ils sont soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative déjà existant en droit français. S'il n'y a pas d'alternative, un projet portant atteinte au milieu pourra néanmoins être autorisé, y compris pour des raisons économiques et sociales, s'il propose des mesures compensatoires adaptées.

« Natura 2000 » est un réseau écologique européen cohérent qui se compose :

- de zones spéciales de conservation (relatives à la Directive Habitat) ;
- de zones de protection spéciales (relatives à la Directive Oiseaux).

■ Les protections réglementaires concernant le paysage

• Sites inscrits

Objectif : protéger et la conservation de milieux et de paysages dans leur état actuel.

C'est une protection réglementaire. L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal relatif aux constructions.

L'inscription entraîne également des contraintes à l'aménagement de zones de loisirs : le camping y est interdit.

Un site classé est une SUP (Servitude d'Utilité Publique) qui s'applique au POS/PLU.

Dans le Ried Nord, l'embouchure de la Sauer sur les communes de Munchhausen et de Seltz est un site inscrit (N° INSEE 67308, 67463).

• Arrêté de protection de biotope

Objectif :

- Protéger les biotopes (entendu au sens écologique d'habitat) tels que dunes, landes, pelouses, mares, etc. nécessaires à la survie d'espèces sauvages protégées (animales ou végétales) ;
- Interdire les actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

Chaque arrêté préfectoral précise la nature et la durée des interdictions, les parties du territoire et les périodes de l'année où elles s'appliquent. Cet arrêté donne la possibilité au préfet de prévenir la disparition d'espèces protégées figurant sur les listes (prévues par l'article R.211-1).

La réglementation de l'arrêté vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (interdiction de dépôt d'ordures, de constructions, maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, etc.). Il peut interdire certaines activités et en soumettre d'autres à autorisation ou à soumission. «Est interdit la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales (protégées)».

L'arrêté de biotope ne doit pas être confondu avec une réserve naturelle. Les contraintes qui résultent de sa mise en place ne peuvent pas être aussi lourdes. Les contraintes peuvent aller de la simple interdiction de faire de la planche à voile sur un étang, pour protéger les reptiles, batraciens ou oiseaux, à la prohibition de toutes constructions ou fréquentations.

BIOTOPE PROTEGE	COMMUNES	N° INSEE
des prairies à oeillets superbes	Soufflenheim	67472
du cours inférieur de la Moder	Auenheim, Dalhunden, Drusenheim, Fort-Louis, Neuhaesel, Roeschwoog, Rountzenheim, Sessenheim, Stattmatten	67014, 67082, 67106, 67142, 67319, 67405, 67418, 67465, 67476
des prairies à oeillets superbes et à Courlis cendré	Hoerd	67205
du Landgraben et ses proches alentours	Soufflenheim, Routzenheim	67472, 67418
de la roselière	Roeschwoog, Roppenheim	67405, 67409
de la héronnière	Beinheim	67025

- *Forêt de protection*

Objectif :

- Conserver des forêts reconnues nécessaires au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables ;
- Protéger des bois et forêts situés soit à la périphérie des grandes agglomérations, soit dans des zones où leur maintien s'impose pour des raisons écologiques ou pour le bien-être de la population.

Le classement est prononcé par décret en Conseil d'Etat. Les forêts de protection sont soumises à un régime forestier spécial déterminé par décret en Conseil d'Etat et concernant l'aménagement, l'exercice du pâturage et des droits d'usage, le régime des exploitations, les fouilles et extractions de matériaux.

Contraintes à la construction : le classement comme forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.

Contraintes relatives à la circulation des personnes et des véhicules et aux aménagements de zones de loisirs.

Les communes suivantes sont concernées par la présence de forêts de protection sur leur territoire (par date de classement) : Auenheim, Mothern, Sessenheim, Stattmaten, Beinheim, Dalhunden, Neuhaesel, Drusenheim, Herrlisheim, Lauterbourg, Fort-Louis, Offendorf, La Wantzenau

- *Réserve naturelle régionale et instituée*

Objectif :

- Préserver les espèces animales ou végétales et les habitats en voie de disparition sur tout ou partie d'un territoire ;
- Reconstituer les populations et leurs habitat ;
- Préserver les biotopes et les formations géologiques ou spéléologiques remarquables.

La réserve est adaptée à chaque type de situation.

Les territoires classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale de l'autorité administrative. Elles génèrent des contraintes sur l'aménagement de zones de loisirs... et l'obligation d'enfouissement des lignes électriques nouvelles et des réseaux téléphoniques nouveaux.

La réserve naturelle est une SUP (Servitude d'Utilité Publique) qui s'applique au POS/PLU.

Les réserves naturelles présentent dans l'entité du « Ried Nord » sont celles du delta de la Sauer et de la forêt d'Offendorf.

- *PPRI de la Zorn et PPRI de la CUS*

Les communes concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation sont localisées dans la vallée de la Zorn en ce qui concerne le PPRI de la Zorn et sur la commune de la Wantzenau en ce qui concerne le PPRI de la CUS. Ce plan interdit ou soumet à conditions particulières l'urbanisation dans ces secteurs.

■ Inventaires et protections concernant les risques, outils de planification

- *SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)*

Objectif :

Déterminer les aménagements et dispositions pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques d'un groupement de bassins hydrographiques.

Sa portée juridique est réelle. Il s'impose notamment aux décisions de l'état en matière de police des eaux, notamment des déclarations d'autorisations administratives (rejets, urbanisme...) ; de même qu'il s'impose aux décisions des collectivités, établissements publics ou autres usagers dans toutes les questions directement relatives à la gestion de toutes les eaux.

Les schémas de cohérence (art.L.122-1 code de l'urbanisme) doivent être compatibles avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans.

Le Ried Nord est plus spécifiquement concerné par le SDAGE Rhin-Meuse, établi en 1996, qui restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009.

- **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

Le SAGE III-Nappe-Rhin est un document de planification qui définit plusieurs axes comme la protection de la nappe rhénane, la reconstitution de l'écosystème, la gestion des inondations et des étiages, la gestion du Rhin.

Objectif :

Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines, ainsi que des écosystèmes aquatiques et de la préservation des zones humides dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins.

Il fixe des objectifs pour

- répartir l'eau entre les usagers,
- identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles,
- proposer des actions de développement et de protection des ressources en eau,
- lutter contre les inondations.

- **SAGEECE (Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau)**

Il s'agit d'un outil spécifique de gestion des cours d'eau créé en 1991 par le Conseil Général du Bas-Rhin. Ce schéma opérationnel, version non réglementaire des SAGE, permet de fédérer les acteurs autour d'un programme d'actions pluriannuel par bassin versant, avec le cofinancement du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Aujourd'hui, 5 SAGEECE sont mis en œuvre, et 4 sont en cours d'élaboration ou de réflexion.

Bien que n'ayant pas la portée réglementaire des SAGE, les SAGEECE ont néanmoins permis concrètement :

- une prise de conscience et une familiarisation avec la notion de gestion intégrée des rivières d'une part à l'échelle d'une unité hydrographique fonctionnelle, le bassin versant, et d'autre part entre les différents acteurs concernés ou intéressés à la gestion des cours d'eau, qu'ils soient représentants des élus, des associations d'usagers ou de l'administration ;

- l'habitude de travailler ensemble sur des thématiques d'intérêt commun (gestion des crues et des inondations, conduite des programmes d'entretien régulier, etc.) ;
- de développer la maîtrise d'ouvrage publique collective à l'échelle des bassins versants, ou sur une portion significative de ceux-ci ;
- d'engager, par ce biais, d'importants programmes de travaux tant au niveau de la restauration, ou de la renaturation des milieux aquatiques, que de la protection des agglomérations contre les inondations, ou encore du développement des programmes d'entretien régulier des cours d'eau.

4. PROJET DE TRAME VERTE RÉGIONALE

La mise en place d'une trame verte en plaine d'Alsace est un projet initié par la Région dans le cadre des Assises régionales du développement durable en 1998. La Région intervient financièrement par le biais de subventions destinées à favoriser la création et/ou la restauration de liaisons écologiques entre milieux naturels.

■ Qu'est-ce que la trame verte ?

La trame verte est composée de deux éléments complémentaires : les secteurs de nature préservée, appelés « noyaux centraux », et les corridors écologiques qui les relient entre eux, appelés « connexions ». Cet ensemble assure pour la faune et la flore les fonctions de repos, d'abri, de déplacement, de dispersion, de reproduction et de nourrissage. Il contribue également à améliorer le cadre de vie des habitants.

La trame verte remplit de multiples fonctions :

- intérêt pour la biodiversité (richesse de la faune et de la flore, rétablissement des flux d'échange entre populations isolées),
- intérêt paysager et aménités offertes aux citoyens,
- intérêt pour la gestion de l'eau,
- intérêt pour les sols...

■ Objectifs

L'objectif du projet de trame verte est de rétablir des connexions entre les milieux naturels, afin de créer un maillage régulier sur l'ensemble de la plaine et de permettre des échanges biologiques entre les espèces animales et végétales. Le but recherché étant d'aboutir à une « infrastructure naturelle » qui remplit des fonctions écologiques, paysagères et socio-récréatives (cadre de vie, loisirs).

■ Programme d'intervention de la Région Alsace

- L'intégration de la trame verte dans les différents documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, qu'ils soient prescriptifs ou prospectifs (PLU, SCOT, chartes des Pays, révision des chartes des Parcs Naturels Régionaux, ...);
- La prise en compte de la trame verte dans la réalisation des infrastructures en évitant et en anticipant les problèmes de rupture;
- Le maintien de la trame verte existante et la densification du maillage en poursuivant une politique de préservation des espaces naturels remarquables.

Dans l'entité du « Ried Nord »

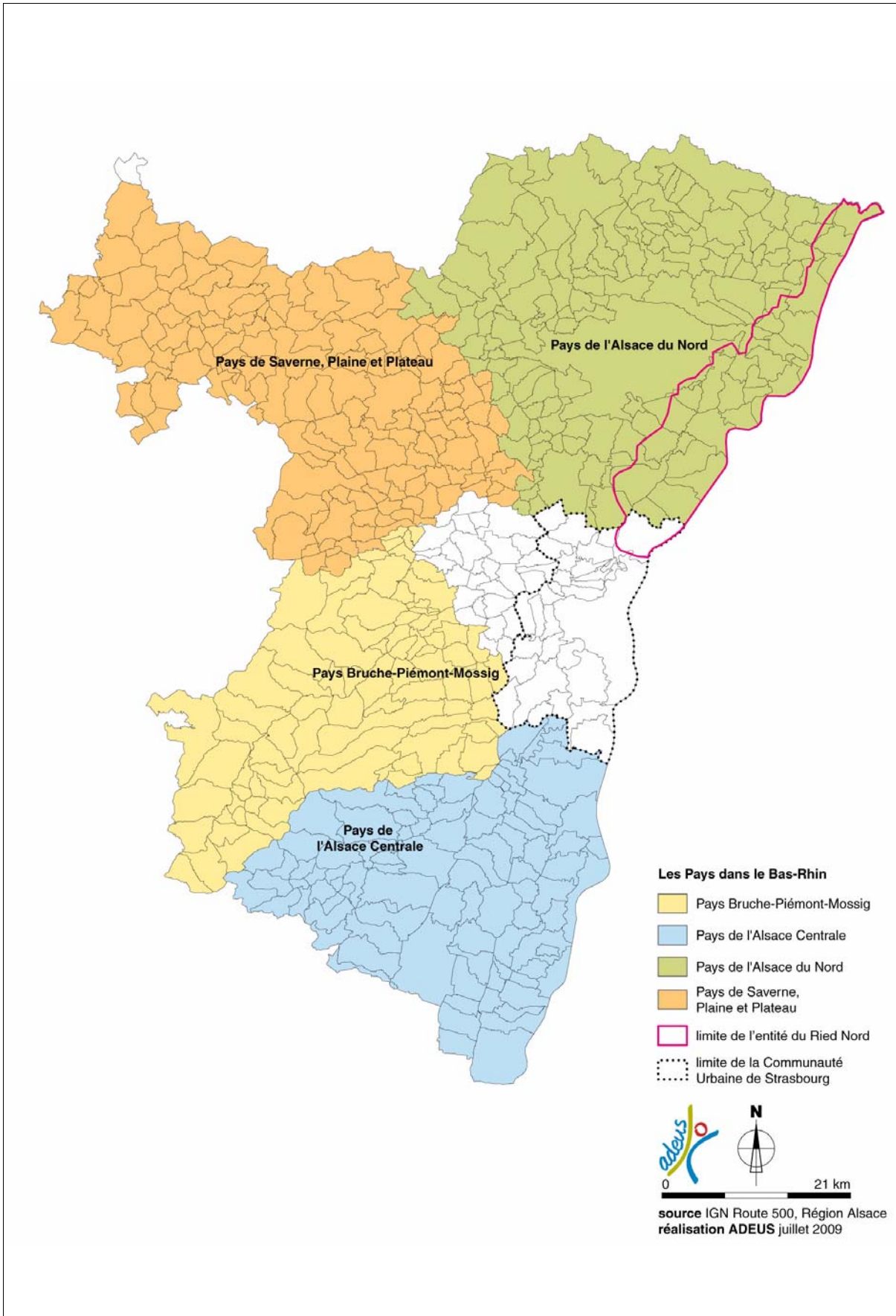
La principale trame verte, orientée nord-sud, est constituée par les forêts rhénanes qui constituent un noyau central. Le reste des forêts de la plaine accompagne ce noyau central. Le projet de trame verte régional repose essentiellement sur le renforcement du noyau central, là où les forêts rhénanes sont séparées, entre Munchhausen et Mothern, entre Seltz et Beinheim, entre Beinheim et Neuhaeusel, entre Fort-Louis et Stattmaten, entre Gamsheim et Kilstett, et à l'est de Strasbourg. Il devrait en résulter une bande continue de la ville de Strasbourg à la ville de Lauterbourg.

D'autres tronçons de liaisons nord-sud sont prévus à l'ouest de Mothern et au sud de Seltz (rivière de la Moder).

Une liaison transversale est prévue afin de relier Kilstett à Hoerdt. Cette liaison permettra ainsi de connecter la rivière de la Zorn et sa vallée au Rhin et ses forêts.

Ces projets de restauration et de mise en liaison des éléments naturels intéressants du point de vue écologique et paysager vont participer à la valorisation du paysage et du cadre de vie dans l'entité du « Ried Nord ».

Les Pays dans le Bas-Rhin



5. LES TERRITOIRES DE PROJET

Les Pays, les SCOT et les schémas directeurs sont des cadres de réflexion permettant d'élaborer un projet de développement pour leur territoire, territoire qui ne se superpose pas forcément aux périmètres des entités de paysage. Les préconisations ou orientations issues de ces contrats et documents de planification sont étudiées et prises en compte dans l'élaboration du référentiel paysager.

5.1. LE PAYS DE L'ALSACE DU NORD

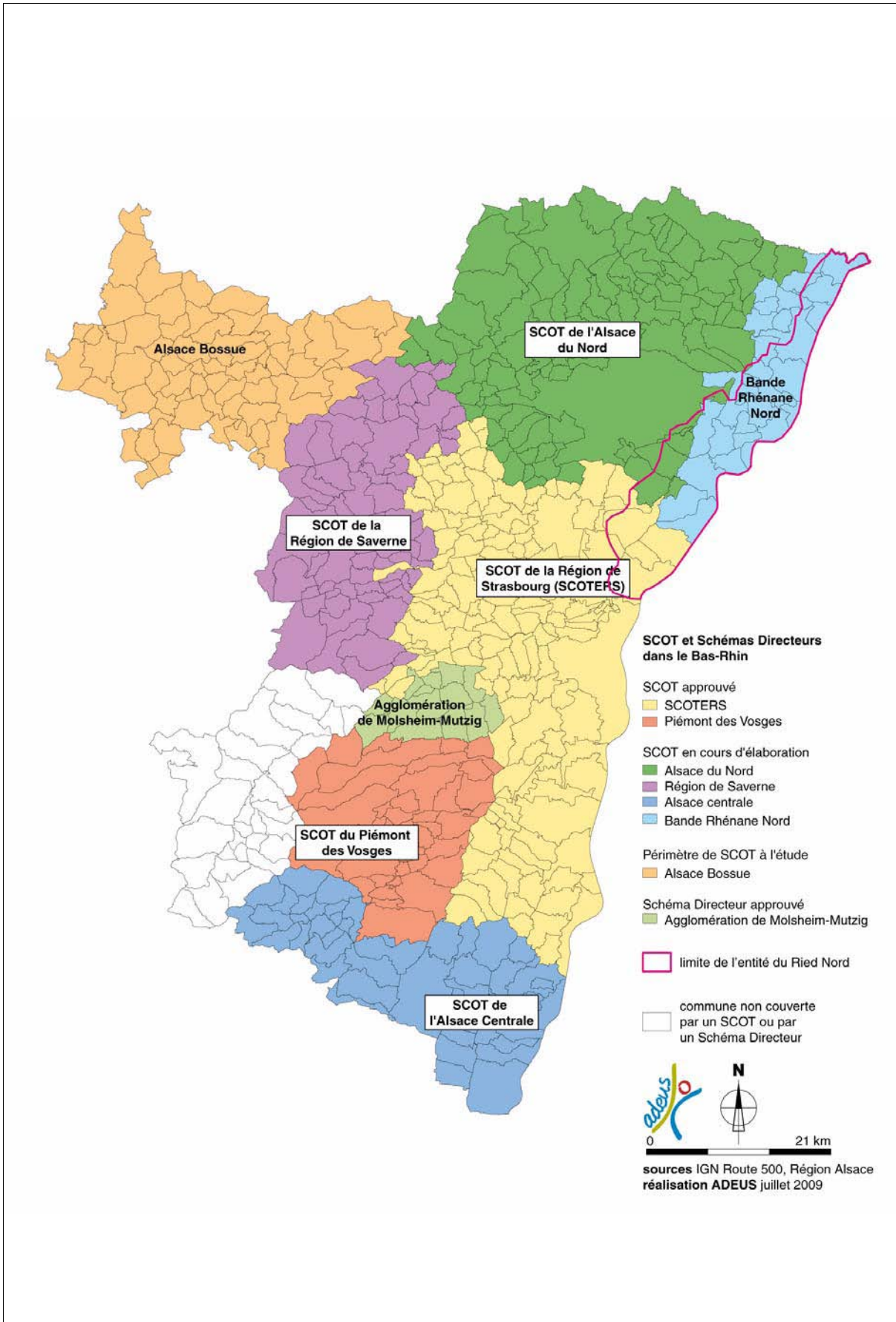
L'entité de paysage du Ried Nord est presque intégralement incluse dans le Pays de l'Alsace du Nord, excepté l'extrémité nord de l'agglomération strasbourgeoise.

Le contrat de Pays de l'Alsace du Nord signé fin 2004 avec la Région et l'Etat décline parmi ses priorités les actions suivantes :

- oeuvrer pour un développement touristique global,
- promouvoir le cyclotourisme et développer les services d'accueil cyclotouristiques,
- protéger et valoriser les trames vertes.

Les actions qu'il décline vont dans le même sens que les enjeux identifiés dans le référentiel paysager.

SCOT et schémas directeurs dans le Bas-Rhin



5.2. LES SCOT ET SCHÉMAS DIRECTEURS

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document réglementaire de planification stratégique qui se substitue au schéma directeur. Il constitue une échelle intéressante en matière d'aménagement du territoire et notamment en termes de réflexion sur le paysage.

L'entité du Ried Nord est à cheval sur deux SCOT (SCOTERS et SCOTAN) et le schéma directeur de la Bande rhénane Nord, mais elle est essentiellement concernée par ce dernier, approuvé en décembre 2001. A noter qu'un SCOT de la Bande rhénane Nord est en cours d'élaboration.

Les objectifs de qualité et logiques paysagères à promouvoir au schéma directeur de la Bande rhénane nord sont nombreux (cf. Révision du schéma directeur de la Bande rhénane Nord, SDAU, septembre 2001) et conformes aux enjeux du référentiel paysager.

6. BIBLIOGRAPHIE

- **Guide des sols d'Alsace**, petite région naturelle n°2. Ried Nord. Un guide pour l'identification des sols et leur valorisation agronomique. SOL CONSEIL, Région Alsace, septembre 2004.
- **Révision du schéma directeur de la bande rhénane nord**. SDAU, septembre 2001 - 511 p.
- **Trente siècles de fortification dans le Ried-Nord**. Société d'histoire et d'archéologie du Ried Nord, annuaire 1999.
- **Carnet des paysages du Bas-Rhin**, Eléments d'orientation pour les plantations de bords de routes. Atelier pédagogique ENSP, 1999
- **L'Alsace et les Vosges**, Géologie, milieux naturels, flore et faune. Yves SELL, Paris : Editions Delachaux et Niestlé, 1998 - pp. 234-245.
- **Les gravières en eau en Alsace**, Etude synthétique de la situation, rapport de stage. Strasbourg : Université Louis Pasteur, mars 1996 - pp. 3-9.
- **Encyclopédie d'Alsace**, volume 1, AARON-BIESHEIM. Strasbourg : Editions Publitotal, 1982 - pp. 125-131.
- **Encyclopédie d'Alsace**, volume 5, DRULINGEN-FREUNDSTEIN. Strasbourg : Editions Publitotal, 1982 - pp. 3052-3103.
- **Encyclopédie d'Alsace**, volume 7, HEMMERLE-KIENTHEIM. Strasbourg : Editions Publitotal, 1982 - pp. 4150-4153.
- **Encyclopédie d'Alsace**, volume 10, OTFRIED-RHIN. Strasbourg : Editions Publitotal, 1982 - pp. 6391-6400.
- **Encyclopédie d'Alsace**, volume 11, RHIN-STRASBOURG. Strasbourg : Editions Publitotal, 1982.

